

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2009**

mis sur le site internet le 15/05/09 après validation du Conseil Municipal du 30/04/09

**Date de convocation :** 13 Mars

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 33

**Présent(es) :** 32 (à l'ouverture – pouvoirs en cours de séance)      **Votants :** 33 (32 à partir de la délib N° 4)

L'an deux mille neuf, le jeudi dix-neuf Mars à vingt heures trente

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire.

**Présents :** MM FERRARI, TOSCANO, , M HAVRE, Mme MANGIONE, M HISSETTE, Mme PAILLARD, M BODON, Mme GRILLET, M DEUTSCH, Mme GUIGUET, Mme CHEMERY, M ALPHONSE, Mme BLANCHARD, MM DE MURCIA, SOLER, Mme ECHEVET (jusqu'à la délib N° 3), Mmes DALICOUD, ROY, MM ROZIERES, YAHIAOUI, Mmes BRACHET, LOCTIN, Mme ANSELME (jusqu'à la délibération N° 19), M NINFOSI, Mme CEREZA (jusqu'à la délibération N° 18), M FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Mme PECH (jusqu'à la délibération N° 18), MM BOUKERSI, DITRACROUTE, ODOBEZ.

**Excusé(es) ayant donné pouvoir :** Mme MANGIONE à Mme ROY (à partir de la délibération N° 19), M. DEUTSCH à M. ODOBEZ (à partir de la délibération N° 19), M. SIMON à M. FERRARI, Mme ANSELME à Mme BRACHET (à partir de la délibération N° 20), Mme CEREZA à Mme RODRIGUEZ (à partir de la délibération N° 19), Mme PECH à Mme MOUNIER-TERROT (à partir de la délibération N° 19)

**Absente :** Mme ECHEVET (à partir de la délibération N° 4)

**Secrétaire de séance :** Madame CHEMERY est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

---

### RAPPORTEUR

Les Vices-Présidents des Ateliers	-	Point sur les Ateliers Municipaux – reporté à la prochaine séance
M. le Maire	-	Point sur les travaux de Grenoble Alpes Métropole – reporté à la prochaine séance
<b>Délibération N°</b>		

NPPV = ne prennent pas part au vote

### RAPPORTEUR

### Vote de la délibération

M. le Maire	1.	Installation de Conseillers Municipaux suite à démission	Pas de vote
	2.	Maintien ou non dans ses fonctions d'un Adjoint au Maire sans délégation	25 voix pour 8 NPPV (minorité et Mme Echevet)
	3.	Election d'un nouvel Adjoint au Maire	25 voix pour 1 blanc 7 NPPV (minorité)
	4.	Election de délégués du Conseil Municipal au Conseil de Communauté d'Agglomération – changement	24 voix pour 1 blanc 7 NPPV (minorité)
	5.	Composition de la Commission d'Appel d'offres – changement	31 voix pour 1 NPPV (M. Farge)
	6.	Composition de la Commission de délégation de services publics – changement	31 voix pour 1 NPPV (M. Farge)
	7.	Changements de délégués du Conseil Municipal au C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) suite à démission	31 voix pour 1 NPPV (M. Farge)
Mme PAILLARD	8.	Compte de gestion 2008 de Mme le Trésorier Payeur – budget Ville	Unanimité
"	9.	Compte de gestion 2008 de Mme le Trésorier Payeur – budget annexe « locaux aménagés »	Unanimité
M. BODON	10.	Compte de gestion 2008 de Mme le Trésorier Payeur – budget annexe « Régie de transports »	Unanimité
Sous la présidence de Monsieur TOSCANO – 1er Maire-Adjoint (article 2121-14 du CGCT) : le Maire se retire au moment du vote			
Mme PAILLARD	11.	Compte administratif 2008 – Budget Ville	31 voix pour 1 NPPV (M.le Maire s'est retiré)
"	12.	Compte administratif 2008 - budget annexe « locaux aménagés »	31 voix pour 1 NPPV (M.le Maire s'est retiré)
M. BODON	13.	Compte administratif 2008 de Mme le Trésorier Payeur – budget annexe « Régie de transports »	31 voix pour 1 NPPV (M.le Maire s'est retiré)
M. le Maire reprend la présidence			
M. BODON	14.	Vote du Budget Primitif 2009 – Budget annexe « Régie de l'Eau »	Unanimité
"	15.	Vote du Budget Primitif 2009 – Budget annexe « Régie de transports »	Unanimité
Mme PAILLARD	16.	Vote du Budget Primitif 2009 – Budget annexe « locaux aménagés » avec reprise des résultats de l'exercice 2008	Unanimité

"	17.	Vote des taux d'imposition applicables en 2009 servant de base au calcul de l'impôt	31 voix pour 1 contre (M. Farge)
"	18.	Affectation des résultats 2008 – budget Ville	unanimité
Mme PAILLARD	19.	Vote du Budget Primitif 2009 avec reprise des résultats de l'exercice 2008 Ville et affectation des enveloppes budgétaires des subventions	25 voix pour 6 abstentions (élus minorité) 1 contre (M. Farge)
Mme PAILLARD	20.	Application des dispositions de l'article 1er de la Loi de Finances rectificative pour 2009 du 4 février 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 – autorisation donnée au Maire de signer la convention	31 voix pour 1 NPPV (M. Farge)
M. BODON	21.	Fixation du prix de l'eau – année 2009	Unanimité
"	22.	Frais d'étalonnage des compteurs d'eau – année 2009	Unanimité
"	23.	Fixation des tarifs liés au fonctionnement de la Régie de l'Eau – année 2009	Unanimité
"	24.	Versement d'une prestation de service pour l'utilisation des véhicules de la Régie de Transports – Année 2009	Unanimité
"	25.	Approbation de la 5ème modification du Plan d'Occupation des Sols	Unanimité
"	26.	Avenant n° 1 à la convention d'occupation privative du domaine public autorisant la Société Bouygues Telecom à installer et exploiter un relais de téléphonie mobile (modification de l'indexation)	Unanimité
"	27.	Abandon du projet d'acquisition de la parcelle de terrain située 9 rue de Belledonne remplacé par une procédure de régularisation foncière – remboursement des frais de géomètre	Unanimité
"	28.	Déclaration préalable de travaux – local annexe des Services Techniques pour accueillir le bureau d'études et le service urbanisme	Unanimité
"	29.	Dépôt du permis de construire pour les travaux d'extension du multi-accueil Jean Moulin	Unanimité
"	30.	Appel d'offres pour les travaux d'extension du multi-accueil Jean Moulin	Unanimité
"	31.	Avenant en moins value pour le marché de réfection des chaufferies collectives	Unanimité
"	32.	Appel d'offres concernant les travaux de valorisation du patrimoine bâti – année 2009	Unanimité
M. le Maire	33.	Dénomination d'une Place Winsen Luhe	Unanimité
"	34.	Déplacement des services Etat Civil Elections et Cimetières Formalités Administratives – demande d'autorisation au Procureur de la République	Unanimité
"	35.	Suppressions et créations de poste	Unanimité pour le poste d'adjoint Administratif 31 voix pour 1 NPPV (M. Farge) pour les autres
"	36.	Reliquat de la prime annuelle au personnel communal au titre de l'année 2008 et prime annuelle 2009	Unanimité
" <b>retiré de l'ordre du jour</b>	-	Mise en place du dispositif « chèques Vacances » en faveur du personnel de la Ville et du CCAS – année 2009 - Adhésion de la Commune à l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances)	
M. le Maire	37.	Recrutement d'agent non titulaire (renfort)	Unanimité

M. le Maire	38.	Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) – programme d'actions 2009 mises en oeuvre sur le territoire de la commune - Financement des actions et demandes de subventions	Unanimité
M. le Maire	39.	Avenant n° 2 à la convention Ville / ADATE pour le développement d'actions particulières sur la Commune - programme d'action 2009	Unanimité
"	40.	Convention d'étude pour la mise en place d'un Baromètre des Quartiers (avec l'Université Pierre Mendès-France, L'AURG, La Metro)	Unanimité
" <i>retiré de l'ordre du jour</i>	-	Convention cadre de partenariat Ville / ABSISE (Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère) / Conseil Régional / Grenoble Alpes Métropole pour le fonctionnement du Pôle Ressources de la Maison de l'Habitant – municipalisation de la gestion	
" <i>retiré de l'ordre du jour</i>	-	Convention de mise à disposition du service « Pôle Ressources de la Maison de l'Habitant » de la Commune de Pont de Claix à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole	
M. NINFOSI	41.	Chantiers jeunes (vacances de Printemps et d'Eté 2009)	Unanimité
"	42.	Gratification versée à une stagiaire chargée d'une mission au Point Information Jeunesse – précision apportée à la délibération n° 15 du 12/02/09 sur les modalités de versement	Unanimité
"	43.	Autorisation donnée au Maire de signer la Convention Ville / Etat pour les opérations Ville Vie Vacances (VJV) – année 2009	Unanimité
M. DEUTSCH	44.	Tarif des repas pour l'accueil du salon des Collectionneurs organisé sur la Commune	31 voix pour 1 abstention (M. Ditacroute)
M. TOSCANO Vice-Président du SIERG	45.	Modification des statuts du SIERG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise) : approbation des nouveaux statuts autorisant le Syndicat à participer au Comité de Rivière Drac Romanche et retirant le domaine universitaire des consommateurs spécifiques du Syndicat - avis demandé à la Commune	Unanimité
M. TOSCANO	46.	Versement d'une subvention exceptionnelle au Boxing Club Varçois	Unanimité
"	47.	Subventions à verser aux Associations Sportives – budget 2009	26 voix pour (la majorité et M. Ditacroute) 6 abstentions (le Groupe Pont de Claix voit plus loin et M. Farge)
"	48.	Tarifs de la régie municipale « spectacles en Ville» - changement	25 voix pour 7 abstentions (la minorité)
M. ROZIERES	49.	Subventions de fonctionnement à verser aux associations culturelles – budget 2009	Unanimité
"	50.	Subventions de fonctionnement à verser aux associations patriotiques – budget 2009	Unanimité
"	51.	Convention de mise à disposition d'un local associatif au Groupe Scolaire Villancourt à l'ARDT (Association Rythme du TAO)	Unanimité
M. HAVRE	52.	Subventions de fonctionnement à verser aux associations sociales – budget 2009	Unanimité
Mme GRILLET	53.	Convention de participation financière aux charges de fonctionnement des classes d'intégration spécialisés (CLIS) avec la Commune d'Echirolles	Unanimité

"	54.	Subventions de fonctionnement à verser aux coopératives scolaires – budget 2009	Unanimité
M. TOSCANO	55.	Réfection du sol du Gymnase Victor Hugo – autorisation donnée au Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions	Unanimité
M. le Maire	56.	Aménagement d'un Point Information Médiation Multiservices (PIMMS) - autorisation donnée au Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions	Unanimité
M. le Maire	57.	Aménagement de nouveaux locaux pour l'Etat Civil - autorisation donnée au Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions	Unanimité
	-	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	
	-	Point(s) divers	
	-	Question(s) orale(s) - néant	

### **ORDRE DU JOUR**

-----

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

M. le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Madame CHERMERY est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Approbation du procès-verbal du 19 février 2009** : reportée au prochain Conseil Municipal.

#### **POINT SUR LES ATELIERS MUNICIPAUX**

Rapporteur : Les Vices-Présidents concernés

Reporté à la prochaine séance.

#### **POINT SUR LES TRAVAUX DE GRENOBLE ALPES METROPOLE**

Rapporteur : M. le Maire

Reporté à la prochaine séance.

#### **ADMINISTRATION GENERALE – ORGANISATION POLITIQUE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

### **DELIBERATION N° 1 : INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE À DEMISSIONS**

Suite à la démission de Monsieur Daniel RIBOT (liste Nouvel Avenir pour Pont de Claix) de sa fonction de conseiller municipal puis successivement de Madame FANTINI, Monsieur CHAUPIN et Mme GAILLARD, à compter du 2 mars 2009 et conformément aux textes en vigueur, le suivant sur la liste a pris rang à la suite de Madame GAILLARD. Il s'agit de Monsieur Gérard DITACROUTE qui est installé.

Il en est de même pour Madame Marie-Anne GALLARD (liste Pont de Claix une ville à vivre) qui a démissionné le 11 mars 2009 au motif qu'elle a quitté la commune. Le suivant sur la liste, Monsieur René-Pierre ODOBEZ est installé.

## **Informations sur la nouvelle composition des Groupes Politiques :**

A la suite de ces installations, Monsieur le Maire donne des informations sur la nouvelle composition des groupes du Conseil Municipal suite à des courriers des Présidents de Groupe. Ces questions n'amènent pas débat puisque du ressort des Présidents de groupe conformément au règlement intérieur du conseil.

Pour le Groupe « Pont de Claix une Ville à vivre » : la radiation de Madame Christine ECHEVET

Pour le Groupe des Elus Communistes et divers gauche : la radiation de Monsieur Claude FARGE.

Ces deux conseillers municipaux siègent donc en qualité de conseiller non inscrit.

Intégration également de Monsieur René-Pierre ODOBEZ dans le Groupe « Pont de Claix une Ville à vivre » et de Monsieur DITACROUTE dans le Groupe «Un nouvel Avenir pour Pont de Claix » qui est président de Groupe.

La composition des Groupes est la suivante :

### **GRUPE PONT DE CLAIX UNE VILLE A VIVRE**

Christophe **FERRARI**  
Sam **TOSCANO**  
Noëlle **GUIGUET**  
Hervé **HAVRE**  
Guillaine **MANGIONE**  
David **HISSETTE**  
Jacqueline **PAILLARD**  
Bernard **BODON**  
Corinne **GRILLET**  
Fabrice **DEUTSCH**  
Jean **SIMON**  
Delphine **CHEMERY**  
Maurice **ALPHONSE**  
Jacqueline **BLANCHARD**  
Daniel **DE MURCIA**  
Alain **SOLER**  
Isabelle **DALICOUD**  
Nathalie **ROY**  
Philippe **ROZIERES**  
Ali **YAHIAOUI** *Président*  
Sandrine **BRACHET**  
Raluca **LOCTIN**  
Peggy **ANSELME**  
Maxime **NINFOSI**  
René-Pierre **ODOBEZ**

### **GRUPE PONT DE CLAIX VOIT PLUS LOIN**

Bernadette **CEREZA**  
Dolorès **RODRIGUEZ** *Présidente*  
Nadine **MOUNIER-TERROT**  
Mylène **PECH**  
Mebrok **BOUKERSI**

### **GRUPE UN AVENIR POUR PONT DE CLAIX**

Gérard **DITACROUTE** *Président*

### **ELUS NON INSCRITS :**

Christine **ECHEVET**  
Claude **FARGE**

Monsieur le Maire rend enfin hommage à la carrière politique de Monsieur RIBOT. Il le remercie lui et son équipe pour le travail accompli et les propositions faites pour améliorer, amender les projets présentés. Il lui souhaite bonne retraite politique.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DITACROUTE. Ce dernier déclare que Monsieur RIBOT ne prend pas tout à fait sa retraite politique puisqu'il va rester au sein du groupe en tant que « conseiller » et membre non actif. Il le remercie aussi de la confiance qu'il lui fait de le remplacer.

## **DELIBERATION N° 2 : MAINTIEN OU NON DANS SES FONCTIONS D'UN ADJOINT AU MAIRE SANS DÉLÉGATION**

Lors de la séance du 22 mars 2008, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et de ses adjoints (au nombre de neuf).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par arrêté n° 56 / 2009 en date du 16 mars 2009 rendue exécutoire le 17 mars 2009, il a retiré en totalité les délégations de fonctions et de signature qu'il avait données par arrêté n° 57 / 2008 à Madame Christine ECHEVET, élue 2ème Adjointe.

Il informe le Conseil Municipal que la Loi 2004-809 du 13 août 2004 (relative aux libertés et responsabilités locales) a modifié l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier précise dans son alinéa 3 : « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Il précise qu'il peut être envisagé 2 situations :

- soit le conseil municipal se prononce pour le maintien de cet adjoint dans ses fonctions, c'est-à-dire dans le mandat que celui-ci tient de sa désignation comme adjoint effectuée par le conseil municipal : dans ce cas l'élu concerné conservera sa qualité d'adjoint bien qu'il n'exerce plus de fonctions déléguées par le Maire,
- soit le conseil municipal se prononce contre le maintien de cet adjoint, celui-ci redevenant conseiller municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non dans ses fonctions d'adjointe de Madame Christine ECHEVET, dès lors que cette dernière se trouve sans délégation.

*Monsieur le Maire donne la parole à Madame ECHEVET qui fait la déclaration suivante :*

*« Vous le comprendrez aisément le conseil municipal de ce soir est un moment très difficile pour moi ; La décision qui vous est soumise est pour moi injuste, injustifiée et douloureuse :*

***Douloureuse*** car militante auprès de Christophe Ferrari depuis presque 10 ans, un combat fait d'engagement personnel pour les pontois, un engagement inconditionnel vis-à-vis du Maire, de vous mes collègues élus, et bien évidemment des services et de la population....

***Injuste*** car il me semble avoir travaillé, construit pour notre ville, initié avec d'autres, le projet que nous portons.

*Je tiens à saluer ici le service Etat civil notamment sous la houlette de Yannick Potton et Marie Jo Chiabot, le service des archives avec Véronique Ducarouge, et évoquer ici les projets initiés, je pense aux 2 cimetières entre autre, aux archives des papeteries etc ... que j'ai pu mené au sein du secteur Administration générale - Les relations extérieures avec la redynamisation du jumelage avec Winsen en collaboration étroite avec mon collègue Fabrice et enfin la commission déplacements à la Métro ou j'ai eu ce 10 mars (date de ma dernière présidence) le soutien fort de la commission qui a reconnu le travail accompli si vite terminé - trop vite terminé !!!!*

***Injustifié et injuste*** car tout cela je ne l'ai pas souhaité vous vous en doutez et pour tout vous dire pas compris

*D'abord je ne comprends pas le lien entre les reproches qui me sont fait et la volonté du maire de me voir renoncer à mes mandats, et ainsi mettre un terme à dix ans de combat et d'engagement politique, je ne comprends pas la volonté du maire d'avoir ma démission.*

*Démission que j'étais prête à accepter dans l'intérêt de la majorité dès lors que le maire n'avait plus confiance en moi.*

*Confiance perdu pourquoi d'ailleurs?*

*Parce que je n'ai pas voté pour Christophe Ferrari lors de l'élection au poste de premier secrétaire du PS de l'Isère mais je n'ai pas voté contre j'ai tout simplement décidé de ne pas reprendre ma carte pour des tas de raisons qui me sont personnelles ...*

*Confiance perdu pourquoi d'ailleurs?*

*Parce que j'ai déménagé à Varcès ?*

*à cause de mon job ?*

*Quel est le lien avec mon travail d'élue à pont de Claix et à l'agglo?*

*En bon serviteur de l'équipe municipale j'aurai pu accepter de démissionner ; j'aurai pu expliquer par exemple qu'il était devenu compliqué pour moi de concilier mon travail et ma vie familiale.*

*Mais ce choix du Maire devait donner lieu à des explications, explications qui ne pouvaient être le non vote au PS et mon déménagement que beaucoup comprennent.*

*Alors des rumeurs ont courues, mon travail a été remis en cause, parfois mon caractère.*

*Mon caractère! il est connu de tous et en particulier du Maire avec qui j'ai mené le combat depuis tant d'années pour proposer une alternative politique à notre ville, vous conviendrez qu'il est de mon point de vue un peu tard pour m'en faire le grief. Un peu tard d'autant que c'est peut être pour cela, mais aussi ma détermination - m'a-t-on dit à l'époque - que l'on m'a confié les missions et le mandat que j'exerce dans l'équipe Ferrari ....*

*Si rappeler souvent que si nous avons été élu c'était pour changer les choses, si dire sans cesse qu'il ne faut pas promettre mais faire ce que l'on a dit ... si si si Alors si cela est avoir du caractère, alors là oui je le revendique.*

*Donc oui je ne comprend pas.*

*Existe-t-il un dossier que je conduisais qui aurait mis en péril notre Ville, un dossier qui allait à l'encontre de notre politique, de notre projet municipal ? Non*

*Avez-vous reçu des services, d'un seul agent une plainte ? Non*

*A ce titre je vous livre le message datant de quelques semaines de Yannick POTTON : "... je garderai un souvenir positif des quelques mois d'activités municipales que nous avons partagés. Vous avez été directe et parfois impulsive (mais votre caractère entier était plutôt pour me plaire, et m'a donné le sentiment de savoir ce que vous pensiez. Passés quelques a priori originels, vous avez par ailleurs beaucoup travaillé, écouté et su tenir compte du contexte difficile et très administratif de feu le "secteur affaires générales" : cette attention n'était pas acquise d'avance, d'autant plus que votre domaine de compétence était très vaste.*

*Bref, même si la rencontre a parfois été un peu rude, je ne regrette pas ces mois de travail commun dont nous partagions la finalité : assurer aux pontois le meilleurs service public communal possible. Bien cordialement"*

*A la Metro, Est- ce que mon travail, mon assiduité, mes compétences ont étaient remises en cause ? Non*

*Rien de tout cela. par contre le soutien, la stupéfaction et l'impression d'une décision incompréhensible tant les éléments rapportés étaient injustifiés.*

*Donc oui je ne comprends pas*

*Si j'ai souhaité m'exprimer devant vous ce soir c'est pour dire la vérité, certains diront ma vérité. En tout cas, la décision qui vous est soumise ne relève pas d'une faute professionnelle sinon il y aurait eu des plaintes administratives, elle n'est pas la conséquence d'un désaccord politique sur le fond, en tout cas on ne m'en a jamais fait part, jamais!*

*On m'a également prêté l'intention de vouloir commettre un putsch !!! Alors si elle relève d'une humeur, de problème de personne, il faut qu'on me le dise.*

*Ma fidélité au Maire fut totale depuis dix ans et si nous en sommes là - au responsabilité comme l'on dit - veuillez accepter la prétention que j'ai de croire que je n'y suis pas pour rien. En effet de monter d'immeuble en réunions, de tract sur les marchés bref, d'engagement collectif... j'ai consacré dix ans pour "changer" pont de Claix.*

*Alors oui je ne comprends pas. Je ne comprends pas l'acharnement du Maire (il me retire mes délégations, soit) mais pourquoi cet acharnement ?*

*Cette décision que vous êtes amené à prendre me conduira n'ont pas au "simple" retrait de mes mandats mais comme souhaite l'imposer le Maire me voir siéger sur les bancs de l'opposition. Pourquoi après tout ce travail et ce militantisme, .... Une telle décision.*

*Vraiment je ne comprends pas.*

*Je ne vous parlerai pas des pressions que j'ai, que nous avons subi, pressions exercées jusque dans mon milieu professionnel mais rien n'y a fait – Je suis et resterais une FEMME DEBOUT.*

*Mes chères collègues, j'espère que les explications qui vous ont été fournis vous aideront dans ce choix, que mes explications vous permettront de vous exprimer en toute conscience - c'est pour cela Mr le Maire, chers collègues, pour que la démocratie s'exprime vraiment - que je demande un vote à bulletin secret afin de permettre à tous mes collègues élus de s'exprimer en toute liberté .*

*C'est pour eux la garantie de pouvoir délibérer librement vis-à-vis de moi mais pas seulement vis-à-vis de vous Mr le Maire ».*

Monsieur le Maire la remercie pour son intervention.

A la suite de la déclaration de Madame ECHEVET, Madame BLANCHARD demande la parole pour intervenir sur un dossier qui lui tient particulièrement à coeur : la sauvegarde des archives des papeteries. En effet, une seule personne à sa demande a sauvé les archives des papeteries et l'a fait pour la Ville : c'est son mari Alain BLANCHARD salarié des papeteries. Et s'ils n'étaient pas intervenus, ces archives auraient été dispersées. C'est grâce à leur intervention que les archives appartiennent aujourd'hui à la Ville et à tous les pontois.

Elle souhaite le souligner après la déclaration de Madame ECHEVET qui est intervenue à ce sujet.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur FARGE. Ce dernier comprend l'amertume de Madame ECHEVET. Il ne prendra pas part au vote car cette question relève du groupe « Pont de Claix une ville à vivre ».

Il en est de même pour le Groupe « Pont de Claix voit plus loin » qui ne prendra pas part au vote. Madame RODRIGUEZ Présidente du Groupe ajoute simplement pour sa part qu'elle soutient la personne que représente Madame ECHEVET et qu'elle a pu apprécier son caractère et sa détermination.

Monsieur DITACROUTE pour le Groupe «Un Nouvel Avenir » ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de vote à bulletin secret. Trois conseillers sont pour. Monsieur le Maire rappelle que conformément aux textes, le vote à bulletin secret ne peut être accepté que si 1/3 des membres présents sont pour.

Ce chiffre n'étant pas atteint, Monsieur le Maire passe au vote à mains levées. Les élus de la minorité ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir dans ses fonctions d'adjointe (2<sup>e</sup> rang) Madame Christine ECHEVET qui redevient Conseillère Municipale.

**Délibération adoptée à l'unanimité (25 voix pour : la majorité) – 8 ne prennent pas part au vote (Mme ECHEVET, Mme CEREZA, M. FARGE, Mme RODRIGUEZ, Mme MOUNIER-TERROT, Mme PECH, M. BOUKERSI, M. DITACROUTE)**

### **DELIBERATION N° 3 : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Lors de la séance du 22 mars 2008, le Conseil Municipal a fixé à 9 le nombre d'adjoints au Maire.

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération, vient de se prononcer contre le maintien de Madame Christine ECHEVET dans ses fonctions d'adjointe (2è Maire-adjointe).

Il convient de pourvoir à son remplacement en élisant un nouvel adjoint et de décider de son rang dans l'ordre du tableau.

Conformément à l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Cette disposition, selon la circulaire d'application de la Loi 2004-809 du 13 août 2004 (relative aux libertés et responsabilités locales), « a pour objectif de ne pas déstabiliser les conseils municipaux par modification de l'ordre du tableau, qui correspond aux équilibres politiques lors de l'installation du Conseil Municipal et de la désignation des membres de l'exécutif communal ».

Conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le rang qui sera occupé par le nouvel adjoint. Il propose afin de ne pas déstabiliser l'ordre du tableau de maintenir le nouvel Adjoint au même rang que son prédécesseur soit la 2ème place

**Délibération adoptée à l'unanimité (25 voix pour : la majorité) – 8 ne prennent pas part au vote (Mme ECHEVET, Mme CEREZA, M. FARGE, Mme RODRIGUEZ, Mme MOUNIER-TERROT, Mme PECH, M. BOUKERSI, M. DITACROUTE)**

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 2è Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Madame Noëlle GUIGUET Conseillère Municipale est candidate.

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire et deux assesseurs au moins parmi les conseillers municipaux. Sont désignés :

Secrétaire : Madame CHEMERY  
Assesseurs : Madame MOUNIER-TERROT, Monsieur NINFOSI

Ensuite, chaque conseiller municipal, remet dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote.

Après dépouillement du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	07
- nombre de votants (enveloppes déposées) :	26
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral) :	01
- nombre de suffrages exprimés :	25
- majorité absolue :	13

A obtenu :

- Madame Noëlle GUIGUET : 25 voix

Madame GUIGUET ayant obtenue la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de 2è Adjointe au Maire.

**Délibération adoptée à la majorité absolue (25 voix pour) – 1 bulletin blanc - 7 ne prennent pas part au vote (Mme CEREZA, M. FARGE, Mme RODRIGUEZ, Mme MOUNIER-TERROT, Mme PECH, M. BOUKERSI, M. DITACROUTE)**

**(Vérification du quorum par le service questure au départ de Madame ECHEVET à 21 h 30)**

## **DELIBERATION N° 4 : ELECTION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRENOBLOISE – CHANGEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville adhère à la Communauté d'Agglomération.

Conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués suivent le sort de l'Assemblée Municipale quant à la durée de leur mandat. Selon l'article L 5211-7, ils sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal par délibération du 4 avril 2008 a procédé à l'élection de ses délégués conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit :

### **Situation actuelle :**

Titulaires :  
- Monsieur Christophe FERRARI  
- Monsieur Christine ECHEVET

Suppléants :  
- Monsieur Sam TOSCANO  
- Monsieur Ali YAHIAOUI

Il convient de procéder au remplacement de Madame Christine ECHEVET, déléguée titulaire.

Il est proposé :

### **Candidats présentés par la majorité « Pont de Claix une ville à vivre » :**

Titulaire : Monsieur Sam TOSCANO (à la place de Madame ECHEVET)  
Suppléant : Monsieur Hervé HAVRE (à la place de Monsieur TOSCANO)

Les autres listes ne présentent pas de candidats.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	07
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	25
A déduire : bulletins litigieux	01
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	24
Majorité absolue	12

Liste présentée par la majorité "Pont de Claix une ville à vivre" :	24
--	----

Les candidats présentés par la liste "Pont de Claix une ville à vivre" ayant obtenu la majorité, sont désignés en qualité de délégués de la Commune au sein du Conseil de la Communauté :

### **Titulaires :**

- Monsieur Christophe FERRARI  
- Monsieur Sam TOSCANO

### **Suppléants :**

- Monsieur Ali YAHIAOUI  
- Monsieur Hervé HAVRE

## **DELIBERATION N° 5 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CHANGEMENT**

Suite à la nouvelle composition du Groupe Communiste et Divers Gauche avec le retrait de Monsieur FARGE et les conséquences sur la représentation du Groupe au sein des instances, il convient de procéder au changement de composition de cette commission. Après examen de la liste et vote, le Conseil Municipal approuve la nouvelle composition telle que définie ci-après :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>● Bernard <b>BODON</b></li><li>● Alain <b>SOLER</b></li><li>● Maurice <b>ALPHONE</b></li><li>● Jacqueline <b>PAILLARD</b></li><li>● Bernadette <b>CEREZA</b> (à la place de Claude FARGE)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Hervé <b>HAVRE</b></li><li>● Jean <b>SIMON</b></li><li>● Sam <b>TOSCANO</b></li><li>● Ali <b>YAHIAOUI</b></li><li>● Mylène <b>PECH</b> (à la place de Mebrok BOUKERSI)</li></ul>

### **Observations des Groupes Politiques :**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FARGE. Ce dernier ne prendra pas part au vote. Il considère que dans l'ensemble des commissions auxquelles le conseil municipal l'a nommées, il les a assumé pleinement notamment la commission d'appel d'offres.

Par ailleurs, il déclare qu'il a le soutien d'une association, l'association pontoise pour la participation citoyenne ainsi que du Maire honoraire Michel BLONDE et qu'il est toujours un élu communiste.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame RODRIGUEZ Présidente du Groupe. Elle précise qu'évidemment, Monsieur FARGE a assuré toutes les délégations dans les commissions, mais seul malheureusement. Et seul, il n'est pas possible d'avancer.

**Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour) - 1 ne prend pas part au vote : M. FARGE**

## **DELIBERATION N° 6 : COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS**

Il en est de même pour cette commission dont les critères de désignation sont identiques à ceux de la Commission d'Appel d'offres.

Après examen de la liste et vote, le Conseil Municipal approuve la nouvelle composition telle que définie ci-après :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>● Bernard <b>BODON</b></li><li>● Alain <b>SOLER</b></li><li>● Maurice <b>ALPHONE</b></li><li>● Jacqueline <b>PAILLARD</b></li><li>● Mebrok <b>BOUKERSI</b> (à la place de Claude FARGE)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Hervé <b>HAVRE</b></li><li>● Jean <b>SIMON</b></li><li>● Sam <b>TOSCANO</b></li><li>● Ali <b>YAHIAOUI</b></li><li>● Nadine <b>MOUNIER-TERROT</b> (à la place de Mebrok BOUKERSI)</li></ul>

**Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour) - 1 ne prend pas part au vote : M. FARGE**

## **DELIBERATION N° 7 : COMPOSITION DU C.I.S.P.D (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) – CHANGEMENTS DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à la démission de Monsieur RIBOT et au retrait de Monsieur FARGE, il convient également de valider la nouvelle composition du C.I.S.P.D comme suit :

### **Collège 1 : élus**

Madame Noëlle GUIGUET

Monsieur Alain SOLER

Monsieur Maurice ALPHONSE

Madame Jacqueline PAILLARD

Monsieur Ali YAHIAOUI

Madame Nathalie ROY

Madame Bernadette CEREZA (à la place Monsieur Claude FARGE)

Monsieur Gérard DITACROUTE (à la place de Monsieur Daniel RIBOT)

**Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour - 1 ne prend pas part au vote : M. FARGE)**

***Suspension de séance : Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOURNE, Trésorière Principale de Vif pour une présentation des finances de la Commune de 2005 à 2007 avec intégration de l'exercice de 2008 suite à la demande d'étude faite par la Municipalité.***

***A la suite de cet exposé qui est joint en annexe, Monsieur le Maire ouvre le débat.***

Il passe la parole à Monsieur BOUKERSI qui souhaite avoir des précisions sur les emprunts. En réponse, Madame BOURNE n'a pas le détail mais les taux ont augmenté en 2008. Il faut cependant être attentif à la charge financière car plus l'emprunt est long, plus la charge augmente. Actuellement, il n'y a pas d'emprunt à risque.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FARGE qui a quelques remarques :

- sur la dette : elle a augmenté de façon importante les 3 dernières années. Or, ce sont bien les 3 dernières années qui comptent pour une équipe municipale avec la concrétisation de projets municipaux

Exemple : la résidence personnes âgées, la gendarmerie, la maison de l'habitant : il est donc normal que la dette augmente. Elle a permis d'enrichir le patrimoine de la commune. Les dépenses permettent à la Commune de moderniser son patrimoine, d'être productive.

L'endettement est positif. Les capacités de remboursement sont bonnes. C'est la moyenne et on dispose d'une marge de manoeuvre d'autofinancement.

- sur l'autofinancement : la taxe sur le foncier bâti est plus élevée quand on la compare à d'autres communes de strate identique. Nous sommes dans une fourchette moyenne voire inférieure.

Autre élément d'analyse : une partie est payée par les entreprises élément de solidarité ce qui n'est pas le cas pour la taxe d'habitation.

Madame BOURNE a établi un constat : l'endettement a augmenté depuis 3 ans car les dépenses d'équipement ont augmenté. Conséquence : cela diminue la capacité d'autofinancement puisque c'est grâce à l'autofinancement que l'on rembourse la dette. La capacité d'autofinancement est réduite du fait de l'augmentation des charges financières donc des intérêts d'emprunt et là, il faut être prudent car il y a un risque.

Pas d'autres interventions.

Monsieur le Maire remercie Madame BOURNE pour son exposé.

Après cet examen, Monsieur le Maire passe à l'examen des comptes de gestion.

## **FINANCES – BUDGET PRINCIPAL VILLE**

Rapporteur : Madame PAILLARD, Maire-Adjointe

### **DELIBERATION N° 8 : COMPTE DE GESTION 2008 DE MME LE TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET VILLE**

Après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 ainsi que des décisions modificatives qui s'y rattachent, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion dressé par la Trésorière Payeur conforme au compte administratif de la Ville pour ce qui concerne les écritures de l'exercice en cours.

**Pas d'observation des Groupes Politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

### **DELIBERATION N° 9 : COMPTE DE GESTION 2008 DE MME LE TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS »**

Il en est de même pour le compte de gestion 2008 du budget annexe « locaux aménagés » dressé par la Trésorière Payeur conforme.

**Pas d'observation des Groupes Politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## **FINANCES – BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORT**

Rapporteur : Monsieur BODON, Maire-Adjoint

### **DELIBERATION N° 10 : COMPTE DE GESTION 2008 DE MME LE TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »**

Il en est de même pour le compte de gestion 2008 du budget annexe « Régie de Transport » dressé par la Trésorière Payeur conforme.

**Pas d'observation des Groupes Politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

-----

***Monsieur le Maire suspend la séance durant 15 minutes. Il est 22 h 30.***

Monsieur le Maire ouvre à nouveau la séance à 22 h 45. Avant de passer la présidence à Monsieur TOSCANO, Premier Maire-Adjoint pour l'examen et le vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire donne des éléments sur les nouvelles délégations qu'il entend donner à son équipe. Ainsi, chaque élu se voit confier une charge : adjoint, conseiller municipal délégué et nouveauté : conseiller municipal avec mission.

Le Conseil Municipal passe ensuite au vote des Comptes Administratifs sous la présidence de Monsieur TOSCANO, Premier Maire-Adjoint (article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire s'est retiré.

**FINANCES – BUDGET PRINCIPAL VILLE**

Rapporteur : Madame PAILLARD, Maire-Adjointe

**DELIBERATION N° 11 : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET VILLE**

Il s'agit de procéder au vote du Compte Administratif 2008 (comptabilité M 14) de la Ville conforme au Compte de Gestion du Trésorier Payeur tel qu'arrêté aux chiffres suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
TOTAL PREVU	24 117 038,05	24 117 038,05
TOTAL REALISE	23 100 429,83	24 448 679,29
	SOLDE D'EXECUTION (A)	1 348 249,46
	REPRISE RESULTAT 2007 (B)	236 439,05
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	1 584 688,51
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
TOTAL PREVU	13 068 258,65	13 068 258,65
TOTAL REALISE	9 235 332,56	9 566 479,52
	SOLDE D'EXECUTION	331 146,96
	REPRISE RESULTAT 2007 (B)	594 888,82
	RESULTAT DE CLOTURE INV	926 035,78
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	2 510 724,29
<b>REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
TOTAL DES RESTES A REALISER	2 385 900,32	681 028,63
	SOLDE DES REPORTS (II)	-1 704 871,69
	<b>RESULTAT CUMULE (I)+(II)</b>	<b>805 852,60</b>

**Pas d'observation des Groupes Politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour : la majorité, M. DITACROUTE, Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, PECH, M. BOUKERSI, M. FARGE)**

**M. le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote (article L 2121-14 du CGCT)**

## DELIBERATION N° 12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMENAGES »

Idem pour le Compte Administratif 2008 du budget annexe « Locaux aménagés » comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	246 281,44	246 281,44
TOTAL REALISE	16 976,93	27 633,80
	SOLDE D'EXECUTION (A)	10 656,87
	REPRISE RESULTAT 2007 (B)	218 187,44
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	228 844,31

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	225 481,44	225481,44
TOTAL REALISE	123 730,00	0,00
	SOLDE D'EXECUTION	- 123 730,00
	REPRISE RESULTAT 2007 (B)	- 6 046,89
	RESULTAT DE CLOTURE INV	- 129 776,89
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	99 067,42

REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL DES RESTES A REALISER	0,00	0,00
	SOLDE DES REPORTS (II)	0,00
	<b>RESULTAT CUMULE (I)+(II)</b>	<b>99 067,42</b>

**Pas d'observation des Groupes Politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour : la majorité, M. DITACROUTE, Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, PECH, M. BOUKERSI, M. FARGE) - Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote (article L 2121-14 du CGCT)**

**FINANCES – BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS**

Rapporteur : Monsieur BODON, Maire-Adjoint

**DELIBERATION N° 13 : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE «REGIE DE TRANSPORTS »**

Idem pour le compte administratif 2008 du budget annexe « Régie de Transports » comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés		48 260,49		12 550,00		60 810,49
Opérations de l'année	8 210,65	15 908,90	121 428,17	111 445,56	129 638,82	127 354,46
Totaux	8 210,65	64 169,39	121 428,17	123 995,56	129 638,82	188 164,95
Résultat de clôture		55 958,74		2 567,39		58 526,13
Restes à réaliser	55 958,74				55 958,74	
Résultats définitifs				2 567,39		2 567,39

**Pas d'observation des Groupes Politiques**

Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour : la majorité, M. DITACROUTE, Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, PECH, M. BOUKERSI, M. FARGE) - M. le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote (article L 2121-14 du CGCT)

-----  
Monsieur le Maire reprend la présidence.

**FINANCES – BUDGETS ANNEXES REGIE DE L'EAU ET REGIE DE TRANSPORTS**

Rapporteur : Monsieur BODON, Maire-Adjoint

**DELIBERATION N° 14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget annexe de la régie de l'Eau 2009 selon les montants suivants :

**Budget Annexe Eau (M49)**

- Dépenses d'investissement :		219 004,55 €
- Recettes d'investissement :		19 004,55 €
dont : autofinancement :	130 300,00 €	
amortissement :	88 704,55 €	
- Dépenses d'exploitation :		1 701 887,00 €
dont autofinancement :	130 300,00 €	
dotation amortissement :	88 704,55 €	
- Recettes d'exploitation :		1 701 887,00 €

**Pas d'observation des Groupes Politiques - Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## DELIBERATION N° 15 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS»

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget annexe de la régie de Transport 2009 selon les montants suivants :

### Budget Annexe Régie de Transports (M43)

- Dépenses d'investissement :	12 457,38 €
- Recettes d'investissement :	12 457,38 €
- Dépenses d'exploitation :	111 867,00 €
- Recettes d'exploitation :	111 867,00 €

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)

## FINANCES – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : Madame PAILLARD, Maire-Adjointe

## DELIBERATION N° 16 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS » AVEC REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2008

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget annexe Locaux aménagés 2009 selon les montants suivants :

### budget general (M 4)

Section d'exploitation		
Dépenses		PREVU
Chapitre		
011	Charges à caractère général	5 000,00
042	Opérations d'ordre	15 000,00
023	Virement à la section d'invest	239 644,31
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>259 644,31</b>
Recettes		PREVU
Chapitre		
70	Produits des activités annexes	30 800,00
002	Reprise résultat de fonctionnement	228 844,31
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>259 644,31</b>

## Section d'investissement

Dépenses		PREVU
Chapitre		
21	Immobilisations corporels	124 867,42
001	Reprise résultat d'investissement	129 776,89
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>254 644,31</b>
Recettes		
040	Opérations d'ordre	15 000,00
021	Virement de la section de fonct	239 644,31
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>254 644,31</b>

**Pas d'observation des Groupes Politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

### **DELIBERATION N° 17 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2009 SERVANT DE BASE AU CALCUL DE L'IMPÔT**

Lors du Débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en Conseil municipal le 12 février 2009, il a été proposé que l'effort de rigueur dans la gestion de la ville soit accentué, pour ne pas avoir à augmenter la fiscalité des ménages en 2009. Le projet de budget primitif a été élaboré sur la base de cette orientation.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition locale à leur niveau de 2008.

Rappel de l'évolution des taux d'imposition depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008
TH	11,75%	11%	11%	11%	11%
TFPB	30,30%	30,30%	30,45%	30,60%	30,75%
TFPNB	59,80%	56%	56%	56%	56%

et de fixer les taux d'imposition suivants pour 2009 :

- taxe d'habitation (TH) 11 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 30,75 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 56 %

#### **Observations des groupes politiques :**

Avant de passer la parole aux conseillers, Monsieur le Maire souligne que les taux sont inchangés et ne sont donc pas augmentés pour 2009.

Il passe la parole à Monsieur FARGE qui votera contre. Ce dernier tient à expliquer son vote : lors du DOB, il avait suggéré pour le vote des taux que le Conseil Municipal puisse intégrer dans ses taux la fiscalité des ménages additionnelles votée par la communauté d'agglomération lors de son budget 2009 car si on examine ses chiffres, la métro a mis en place des taux additionnels sur la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti. Ces taux ne sont pas négligeables. Ils vont se rajouter aux taux d'impôts de la commune ce qui fait une augmentation de 4 à 5 %.

Ainsi, la fiscalité va s'alourdir. Il aurait donc été judicieux de pourvoir tenir compte de l'arrivée de ses nouveaux taux en proposant au moins partiellement une prise en compte sur les taux communaux. C'est ce que l'ancienne municipalité avait fait lors de l'arrivée la taxe l'enlèvement des ordures ménagères en 2005.

L'ancienne équipe municipale avait pris en compte ce nouveau taux en baissant la taxe d'habitation de 11,75 % à 11 %.

Cette proposition que Monsieur FARGE avait faite lors du DOB n'a pas été prise en compte ce soir ce qu'il regrette.

Il souligne aussi que la fiscalité locale va par conséquent augmenter sur la commune : si on tient compte en plus de l'augmentation légère mais prévisible de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le pontois va donc payer une augmentation qui sera certes différentes en fonction des ménages grâce aux abattements.

Il aurait été bon que le Conseil Municipal en tienne compte afin d'éviter cette augmentation prévisible.

En réponse à Monsieur FARGE qu'il remercie pour son intervention, Monsieur le Maire tient à apporter des précisions :

1- Qu'il y ait une baisse de la fiscalité des ménages pontois s'il y a une augmentation de la même fiscalité d'autre établissement de coopération intercommunale, cela peut se concevoir à la condition qu'il s'opère dans le même temps un transfert de compétence de la coopération vers la commune.

Lorsqu'il y a eu transfert de la collecte des déchets assumés par la commune vers la Métro, il était normal que s'opère une baisse de la fiscalité et que les pontois ne payent pas 2 fois. D'ailleurs, il rappelle que c'était en son temps son Groupe qu'il présidait qui avait fait cette proposition de baisse de la fiscalité qui avait été entendue (de 11,75 à 11 %). Nous étions bien dans le cadre d'un transfert de compétence.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'un transfert de compétence. La METRO s'interroge sur les moyens qu'elle se donne pour être dans ses champs de compétence : le logement, le développement durable, les transports avec la construction des futures lignes de tram, l'extension du réseau, les modes doux, le développement économique, les zones d'activités pour créer des emplois.

Elle estime donc nécessaire d'élever l'impôt pour remplir son champ de compétence. Et dans ce cas, on ne peut être opposé à l'augmentation de l'impôt.

La remarque de Monsieur FARGE est juste s'il y a transfert de compétence. Or, ce n'est pas le cas. Sauf s'il faut réduire les services à rendre à la population en l'absence de transfert de compétence. Ce n'est pas le choix ce soir : il n'est pas question de transfert de compétence vers la Métro donc de diminution de taux. Ce transfert ne peut se concevoir que s'il est fait à moindre coût sans conséquence pour les pontois.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FARGE. Ce dernier certes reconnaît que pour faire face à son développement et compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, de la baisse voire de la disparition de la taxe professionnelle qu'elle encaisse, la Métro doit créer cet impôt ménage, si elle veut développer un certain nombre de services.

Mais Monsieur FARGE souligne que pour les pontois, elle se traduit par une augmentation de la fiscalité. Le Conseil Municipal ce soir aurait dû faire un geste en tenant compte de la mise en place de cette nouvelle fiscalité : diminuer les taux communaux.

En conclusion, Monsieur le Maire souligne que les taux d'imposition en ce début de mandature n'augmenteront pas contrairement à ce qui s'est passé en début de mandatures précédentes.

Concernant la fiscalité additionnelle à la METRO : Monsieur le Maire a demandé à la METRO les conséquences sur les contribuables pontois.

Ceux qui sont exonérés continueront à l'être malgré l'augmentation de la fiscalité additionnelle ce qui représente un nombre important sur la commune.

Sur les cas particuliers : retraités, jeunes couples etc.... et après étude, il s'avère que la fiscalité additionnelle commence à toucher les contribuables à partir d'un certain revenu, au dessus du salaire moyen et si les hauts salaires peuvent contribuer à l'effort d'agglomération, c'est ce qu'on appelle la solidarité.

Les contribuables qui habitent certaines communes (Meylan, La Tronche...) vont contribuer plus fortement que les pontois à l'effort collectif. Certains pontois seront certes touchés mais il s'agira des familles qui ont les revenus les plus élevés (3 000 à 3 500 € par mois). Il est important que l'ensemble des pontois puissent bénéficier des services de la METRO.

Monsieur FARGE souhaite à nouveau s'exprimer. Il indique que les taxes sur les ménages ne sont pas calculées en fonction des revenus mais de la valeur locative. Certains ne payent pas de taxe d'habitation mais payent la taxe sur le foncier bâti car propriétaire de leur logement.

Concernant les chiffres donnés par la METRO : ils annoncent en moyenne une augmentation de 15 € de plus par habitant sur la taxe d'habitation pour ceux qui la payent et 31 € de plus pour ce qui payent la taxe foncière sur le foncier bâti.

Monsieur le Maire rappelle que nous votons ce soir la non augmentation des taux locaux et non l'augmentation des taux de la METRO.

A Madame RODRIGUEZ qui souhaite la parole, cette dernière précise que son groupe votera pour cette délibération car elle est conforme au débat d'orientations budgétaires.

Monsieur FARGE votera contre pour les raisons invoquées ci-dessus : le Conseil Municipal aurait dû voter une baisse de ses taux afin de tenir compte de la hausse de la fiscalité de la METRO et des conséquences induites sur la fiscalité communale car même si les taux locaux ne sont pas augmentés, les pontois en subissent de façon détournée la hausse.

Monsieur le Maire passe au vote.

**Délibération adoptée à la majorité : 31 voix pour (la majorité, Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, PECH, M. BOUKERSI, M. DITACROUTE) – 1 Contre : M FARGE**

## **DELIBERATION N° 18 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008 – BUDGET VILLE**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1 584 688,51 €** et un déficit d'investissement de **778 835,91 €** (y compris le solde des restes à réaliser), comme suit :

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article 002, «excédent antérieur reporté» : **805 852,60 €**

### RECETTE D'INVESTISSEMENT

Article 001, «excédent antérieur reporté » : **926 035,78 €**  
Article 1068, « affectation en réserves » : **778 835,91 €**

### **Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

***(Vérification du quorum par la questure au départ de :***

- Madame MANGIONE qui donne pouvoir à Madame ROY***
- Monsieur DEUTSCH qui donne pouvoir à Monsieur ODOBEZ***
- Madame CEREZA qui donne pouvoir à Madame RODRIGUEZ***
- Madame PECH qui donne pouvoir à Madame MOUNIER-TERROT***

***pendant la présentation et le vote du budget primitif qui suit)***

## DELIBERATION N° 19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 AVEC REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2008 VILLE ET AFFECTATION DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal procède au vote du Budget Primitif 2009 Ville

–au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- à l'exception des crédits de subvention, obligatoirement spécialisés

–au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

arrêté aux montants suivants :

budget général (M 14)

		Nouveaux crédits	Reprise résultats 2008 et affectation	Reports	TOTAL BP
Chapitre					
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>					
011	Charges à caractère général	4 324 678,50	0,00	0,00	4 324 678,50
012	Charges de personnel	11 778 960,00	0,00	0,00	11 778 960,00
65	Autres charges de gestion courante	5 852 911,00	0,00	0,00	5 852 911,00
66	Charges financières	644 320,00	0,00	0,00	644 320,00
67	Charges exceptionnelles	13 200,00	0,00	0,00	13 200,00
	<b>Tot opérations réelles</b>	<b>22 614 069,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 614 069,50</b>
042	Opérations d'ordre	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
	<b>Tot opérations d'ordre</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>800 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	140 274,50	805 852,60	0,00	946 127,10
	<b>Total Dépenses Fonct</b>	<b>23 554 344,00</b>	<b>805 852,60</b>	<b>0,00</b>	<b>24 360 196,60</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>					
013	Atténuations de charges	330 000,00	0,00	0,00	330 000,00
70	Produits des services	1 075 227,00	0,00	0,00	1 075 227,00
73	Impôts et taxes	17 565 238,00	0,00	0,00	17 565 238,00
74	Dotations, subventions	3 342 055,00	0,00	0,00	3 342 055,00
75	Autres produits de gestion courante	1 141 749,00	0,00	0,00	1 141 749,00
76	Produits financiers	75,00	0,00	0,00	75,00
	<b>Tot opérations réelles</b>	<b>23 454 344,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 454 344,00</b>
042	Opérations d'ordre	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	<b>Tot opérations d'ordre</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
002	Résultat reporté		805 852,60	0,00	805 852,60
	<b>Total Recettes Fonct</b>	<b>23 554 344,00</b>	<b>805 852,60</b>	<b>0,00</b>	<b>24 360 196,60</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>					
16	Remboursement des emprunts	1 243 105,00	0,00	0,00	1 243 105,00
20	Immobilisations incorporelles	239 550,00	0,00	80 094,36	319 644,36
21	Immobilisations corporelles	9 006 150,00	0,00	1 531 793,47	10 537 943,47
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	774 012,49	774 012,49
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>10 488 805,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 385 900,32</b>	<b>12 874 705,32</b>
040	Opérations d'ordre	100 000,00		0,00	100 000,00
	<b>Tot opérations d'ordre</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
	<b>Total Dépenses d'Invest</b>	<b>10 588 805,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 385 900,32</b>	<b>12 974 705,32</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>					
10	Dotations (dont 1068 affectation)	841 500,00	778 835,91	0,00	1 620 335,91
13	Subventions	537 891,00	0,00	681 028,63	1 218 919,63
16	Emprunts	7 463 286,90	0,00	0,00	7 463 286,90
	<b>Tot opérations réelles</b>	<b>8 842 677,90</b>	<b>778 835,91</b>	<b>681 028,63</b>	<b>10 302 542,44</b>
040	Opérations d'ordre	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
	<b>Tot opérations d'ordre</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>800 000,00</b>
001	Résultat reporté	0,00	926 035,78	0,00	926 035,78
021	Virement de la section de fonct.	946 127,10	0,00	0,00	946 127,10
	<b>Total Recettes d'invest</b>	<b>10 588 805,00</b>	<b>1 704 871,69</b>	<b>681 028,63</b>	<b>12 974 705,32</b>

–d'affecter des enveloppes budgétaires pour les subventions et contingents comme suit:

**Chiffres corrects    Chiffres distribués erronés  
(voir explication ci-après)**

<b>SOCIAL</b>	<b>2 692 570,00 €</b>	<b>2 619 120,00 €</b>
- dont CCAS	2 500 000,00 €	
- dont Mission Locale	76 320,00 €	
- dont contingent Aide sociale	93 950,00 €	21 000,00 E
- dont Associations diverses	21 000,00 €	
- dont contingent Siascav	300,00 €	
- dont subventions exceptionnelles au titre de la Solidarité	1 000,00 €	
<b>AMICALE DU PERSONNEL</b>	<b>112 100,00 €</b>	
<b>VIE DE LA CITE</b>	<b>43 650,00 €</b>	
- AIV et AREPI	7 500,00 €	

- dont Présence Médiation	36 150,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>1 357 983,00 €</b>
- dont Commission des Moulins	59 000,00 €
- dont SIM Jean Wiener	518 373,00 €
- dont FRAG	70 760,00 €
- dont SCOP Amphithéâtre	446 400,00 €
- dont MJC le Delta	245 450,00 €
- dont Associations culturelles, patriotiques <b>et de quartiers</b>	18 000,00 €
<b>EDUCATION</b>	<b>767 750,00 €</b>
- dont CCES	709 010,00 €
- dont participation SYRLISAG	35 790,00 €
- dont CLIS et Centre médico-scolaire	5 000,00 €
- dont participation Voyage des collégiens	3 000,00 €
- dont DDEN	250,00 €
- dont Coopératives des Maternelles	6 400,00 €
- dont Coopératives des Primaires	8 300,00 €
<b>SPORT</b>	<b>187 500,00 €</b>
- dont Subventions droit commun	177 500,00 €
- dont Subventions exceptionnelles	10 000,00 €
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>193 760,00 €</b>
- dont Associations Maires du Canton	550,00 €
- SITPI/SIROCCO	193 210,00 €
<b>INFORMATION MUNICIPALE</b>	<b>3 000,00 €</b>
Association Planète Polaire	3 000,00 €
<b>CADRE DE VIE ET URBANISME</b>	<b>198 753,00 €</b>
- dont Association Départementale Drac-Isère	23 000,00 €
- dont Association de Défense des crapauds	2 333,00 €
- dont Opérations OPAH	173 000,00 €
- dont participation Prévention, FRAPNA	420,00 €
<b>REGIE DE TRANSPORT</b>	<b>66 962,00 €</b>

Les modalités d'attribution de ces enveloppes sont et seront réglées par des délibérations distinctes.

Madame PAILLARD donne les principales caractéristiques de la section de fonctionnement :

- une faible évolution des ressources : 0,43 % (baisse des dotations de l'Etat...)
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement : hausse de 1,75 %

Sur la section d'investissement (pour un total de 10 488 805 €) :

- remboursement du capital de la dette : 1 243 105 €

- investissement pour le renouvellement et l'entretien du patrimoine, travaux et acquisitions courantes : 3 392 300 €
- projets d'acquisitions foncières et immobilières : 5 862 400 €

Ces dépenses sont financées par :

- subventions attendues 537 891 €
- FCTVA, TLE 841 500 €
- Virement de la section de fonctionnement : 946 127 €  
dont excédent de fonctionnement 2008 reporté (805 852 €)
- amortissements : 800 000 €
- recours à l'emprunt :
  - ° gendarmerie 1 480 945 €
  - ° investissements « courants » 214 941 €
  - ° acquisitions foncières et immobilières 5 657 400 €.

Madame PAILLARD présente également les projets d'investissement.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire précise que le rapport complet sera rendu public et mis en ligne sur le site internet de la Ville en format PDF.

Monsieur le Maire ouvre le débat. Il passe la parole à Monsieur DITACROUTE, Président du Groupe « Un nouvel avenir pour Pont de Claix » qui fait la déclaration suivante :

### **DECLARATION DU GROUPE «UN NOUVEL AVENIR »**

Concernant le budget 2009 et notamment sur :

- *les Taux d'imposition inchangés*
- *le prix de l'eau inchangé*

*le Groupe vote pour ces deux points.*

*Cependant, ne nous leurrons pas, les bases d'imposition augmentent et la TEOM - impôt local décentralisé - va augmenter.*

*De même n'anticipons pas pour les taux d'imposition de la Metro, du Département et de la Région. Chaque pontois jugera.*

*- pour la Lutte contre la crise : le groupe est pour*

*- Fonctionnement :*

*Nous constatons que la réorganisation annoncée conduit à des charges de personnel de plus en plus importantes dans le budget de la ville, ce qui diminue d'autant les marges de manoeuvres vers tous les pontois.*

*Vote du budget de fonctionnement : abstention*

*- Investissements :*

*les projets d'acquisitions foncières et immobilières ( 5,8 M € ) alourdiront fortement la dette qu'il faudra rembourser.*

*L'endettement est déjà nettement supérieur aux moyennes départementales..*

*Les pontois ont de plus un des revenus les plus faibles de l'agglomération.*

*En ces temps de crise - où l'Etat fait un effort fiscal pour les revenus les plus faibles -, le moment ne nous paraît pas judicieux et opportun d'alourdir la dette de tous de façon significative.*

*Vote du budget investissement : contre*

*Les subventions aux associations      Nous voterons : pour*

Monsieur le Maire remercie Monsieur DITACROUTE pour son intervention. Il passe la parole à Madame MOUNIER-TERROT du Groupe des Elus communistes et divers gauches.

Concernant les enveloppes budgétaires : le groupe a constaté que le contingent d'aide sociale a diminué de 70 000 € par rapport aux années précédentes ainsi que l'enveloppe aux associations de quartier qui a aussi fortement diminué.

Montant du contingent d'aide sociale annoncé : 21 000 € (au lieu de 93 950 €)  
Subvention aux associations de quartier : 7 500 € (au lieu de 28 000 €).

Sur l'enveloppe aux associations de quartier, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de diminuer les subventions mais d'avoir une gestion différente sur les projets de quartier des associations tout en soutenant leurs projets. Les groupes de travail qui se réuniront à ce sujet feront des propositions en ce sens.

**NOTA BENE sur le contingent d'aide sociale et la remarque formulée par le Groupe des Elus Communistes et Divers Gauche** : Une discussion a suivi sur cette question. Il est cependant précisé à la rédaction de ce procès-verbal que les chiffres annoncés en diminution par rapport aux exercices précédents étaient dus à une erreur administrative, les lignes du tableau ayant été décalées dans la saisie de la délibération.

Le montant du contingent est bien de : 93 950 € (inchangé chaque année jusqu'en 2013 : convention avec le Conseil Général) et non de 21 000 €.

L'enveloppe de 21 000 € est celle destinée aux associations sociales.

Cette erreur a été rectifiée et notifiée aux Présidents de Groupe. Les chiffres du document budgétaire qui accompagnait le projet de délibération étaient par contre correctes.

#### **FIN DU NOTA BENE et reprise du procès-verbal :**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur YAHIAOUI, Président du Groupe des Elus Socialistes « Pont de Claix une ville à vivre » :

#### **DECLARATION DU GROUPE « PONT DE CLAIX UNE VILLE A VIVRE »**

*« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.*

*Votre premier budget, M. le Maire, dans un contexte de crise, de baisses des dotations de l'état et de l'annonce de la disparition de la taxe professionnelle ne peut que satisfaire le groupe majoritaire « Pont de Claix une ville à vivre ».*

*La majorité municipale « Pont de Claix une ville à vivre » prends acte de la qualité du budget qui va dans la droite ligne du programme municipale de 2008 validé par les pontois.*

*Le budget est tourné vers les plus fragiles dans ces temps difficiles tout en maintenant une gestion rigoureuse de la collectivité et un taux d'imposition identique à ceux de 2008.*

*Une orientation forte est donnée à l'éducation, la culture et le sport, facteurs d'émancipations. L'emploi et les politiques autour de la jeunesse en sorte renforcée.*

*Un coup d'accélérateur est donné au développement durable et à l'embellissement de notre commune. Une ville plus sûre sans être sécuritaire.*

*Une action sociale mieux ciblé sur les différentes problématiques des pontois, plus proche et plus en soutien.*

*Un budget qui soutien nos aînées avec des actions renouvelées.*

*De nouveaux modes de gardes pour aider les familles et l'épanouissement des enfants sont mises en œuvres.*

*Monsieur le maire, la majorité municipale « Pont de Claix une ville à vivre » se félicite que le budget soit tourné vers l'avenir en transformant notre commune, en pensant déjà à l'arrivée du tram et l'aménagement durable de notre commune.*

*Monsieur le maire, la majorité municipale « Pont de Claix une ville à vivre » votera le budget. »*

A la suite de cette déclaration, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BOUKERSI pour le Groupe des Elus Communistes et divers gauche qui fait la déclaration suivante sur le vote du budget.

### **DECLARATION DU GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET DIVERS GAUCHE**

*« C'est dans un contexte de crise économique particulièrement grave que nous avons à effectuer les choix budgétaires pour notre ville.*

*A l'heure où les questions de l'emploi et du pouvoir d'achat redeviennent de vrais sujets de société, le gouvernement s'attaque aux possibilités financières de nos collectivités.*

*C'est bien dans ce contexte que nous établissons le budget de notre ville pour 2009. Malgré la crise, malgré les hausses prévisibles des loyers, des énergies, de l'eau, malgré le projet d'augmentation de la TEOM et la mise en place d'une nouvelle fiscalité mixte par la METRO.*

*Alors aujourd'hui, face à cette situation, nous devons prendre nos responsabilités et faire des choix pour maintenir le rôle de solidarité et de redistribution des services publics. Il nous semble essentiel de pouvoir engager les dépenses utiles pour les pontoises et les pontois, de maintenir et développer les services rendus à nos concitoyens ce qui passe par des effectifs suffisants et de bonnes conditions de travail mais aussi renforcer le soutien de la Ville à l'action sociale à travers le CCAS.*

*Nous y serons très attentifs.*

*Nous devons également poursuivre un effort d'investissements utiles.*

*Notre groupe est conscient de ces responsabilités.*

*Le vote du budget est un moment fort, car il a un impact direct sur le quotidien des pontoises et des pontois.*

*Quelques lignes nous interrogent tant en matière du budget de fonctionnement que celui de l'investissement, quelques réponses nous ont été apportées ce soir et nous vous en remercions.*

*Les services rendus et la solidarité seront demain encore plus nécessaires, parce que les investissements publics sont indispensables pour enrayer une spirale de récession.*

*Certaines baisses de subvention nous ont interpellés (sport, associations de quartier).*

*Notre groupe s'abstiendra sur le vote du budget 2009. »*

Monsieur le Maire après avoir remercié Monsieur BOUKERSI passe la parole à Monsieur FARGE, élu non inscrit.

Ce dernier a quelques remarques sur le budget 2009.

- Sur la forme : comme le DOB, il n'a pas été présenté aux ateliers municipaux. Il se pose la question de l'utilité de ces ateliers. Il a su par ailleurs que le budget a été présenté aux seuls « non élus » des ateliers.

S'agissant du rapport remis ce soir, il aurait aimé pouvoir en prendre connaissance avant.

Sur la participation citoyenne à l'élaboration budgétaire, elle n'existe plus ce qui est fort dommage.

- Sur le fond : il ne trouve pas de réponse dans le projet de budget aux objections qu'il avait posées lors du DOB et notamment les problèmes de budget de personnel. Il trouve dans le budget, les mêmes chiffres. Cette somme va t-elle être suffisante pour couvrir les dépenses effectives de personnel ? Son interrogation persiste. Il n'a pas d'éléments nouveaux pour rectifier son jugement.

Il demande à nouveau un état récapitulatif de l'ensemble des créations, modifications et suppressions de poste avec leur indication en terme budgétaire.

- Sur le dossier de la gendarmerie : il souhaite savoir comment va se passer le financement complémentaire de la nouvelle gendarmerie, la municipalité ayant décidé d'utiliser les anciens locaux pour l'accueil de la brigade motorisée. Il aurait pour sa part souhaité que ces logements soient réaffectés en logements sociaux. L'argument avancé de dire qu'il y a suffisamment de logements sociaux sur la Commune ne lui semble pas justifié car les dossiers déposés au service logement sont importants.

Conséquence : l'emprunt est augmenté.

- Sur les subventions aux associations sportives en baisse (20 000 € environ) : cela est dommage compte tenu de leur impact sur la vie sociale.

Et la baisse de la subvention à l'Office Municipal des Sports qui passe de 10 000 à 1 500 € est encore plus significative.

Autre argument avancé par la municipalité : ce budget laisse apparaître de gros efforts d'investissement pour bénéficier des dispositions du plan de relance.

Or, il a constaté que le crédit affecté au FCTVA n'augmente que de 140 000 € par rapport à l'an dernier alors que nous devrions encaisser en 2009 le FCTVA 2007 plus l'anticipation 2008.

Pourquoi ?

Il trouve également étrange que les crédits inscrits en divers soient affectés à des acquisitions. Lesquelles ?

Pour l'ensemble de ces raisons, il votera contre le budget.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur HAVRE qui souhaite répondre à Monsieur BOUKERSI. Sur la baisse du budget au social : la subvention au CCAS baisse de 142 000 €.

Il précise toutefois que l'excédent 2008 du CCAS était de 495 850 €. Le but n'est donc pas de réduire la subvention mais de mieux gérer le budget. Un excédent de trésorerie dans un budget qui doit être tourné vers le social n'est pas normal.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur TOSCANO qui souhaite répondre à Monsieur FARGE sur la baisse des subventions aux clubs sportifs.

C'est après une analyse fine qu'il a été décidé de baisser cette aide avec l'objectif de récupérer des actions en gestion directe.

Ainsi par exemple :

- le sport le samedi
- les stages sportifs
- l'EMS
- le grand prix cycliste

En ce qui concerne l'OMS : la Commune reprend à sa charge les formations aux subventions, le forum des associations et la soirée qui s'ensuit.

Par contre, le budget de la culture augmente. Objectif : amener la culture aux pontois.

Exemples de projets :

- la création de cabarets
- la mise en place de sorties culturelles dans l'agglomération
- la création d'une école municipale « arts et sciences » en septembre sur le même modèle que l'Ecole Municipale des Sports
- une fête de la science en novembre

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur NINFOSI, Conseiller Municipal délégué à la jeunesse.

Il tient à intervenir pour donner des éléments sur les projets de la municipalité en direction de la jeunesse. L'objectif premier est de redonner le goût aux jeunes de s'investir dans la vie professionnelle. Ils ont en effet un sentiment d'échec : fermeture des entreprises, non renouvellement des contrats à durée déterminée et d'intérim.

La municipalité souhaite permettre à cette jeunesse d'avoir droit une formation professionnelle leur permettant de s'investir et de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.

Exemple :

- apprentissage et partenariat avec les entreprises locales afin de construire un vrai projet professionnel.

Monsieur HISSETTE Maire-Adjoint chargé de l'économie, de l'emploi et de l'insertion met l'accent sur l'effort d'investissement de la Commune :

- les ateliers Marianne : 130 000 € vont être consacrés à la réfection du bâtiment.
- L'AMAFI qui n'est plus sur la commune mais qui continue à intervenir
- le soutien au chantier de l'Association Pain contre la faim
- augmentation de la subvention à la Mission locale
- la création de chantier « école » en lien avec la jeunesse

Monsieur YAHIAOUI Conseiller Municipal au développement durable souligne également l'effort de la Municipalité en matière de développement durable dans les écoles (le BIO dans les cantines), le Plan de Déplacement Administratif, l'agenda 21 et sa dimension sociale et démographique, la participation citoyenne qui existe belle et bien dans le développement durable pour créer une meilleure cohésion sociale.

Monsieur FARGE est étonné de l'ampleur des projets sans augmentation du budget de fonctionnement. Il est également surpris que la totalité de l'excédent de fonctionnement soit affectée en autofinancement d'investissement. Que va-t-il se passer si les dépenses de fonctionnement augmentent en cours d'année ? Cela ne va-t-il pas avoir des répercussions sur l'emprunt ?

Autre question : le distributeur de billets envisagé à Grand Galet sera-t-il financé par la Commune ou les banques vont-elles payer ?

Concernant la brigade motorisée, des investissements nouveaux sont prévus pour refaire le chauffage – Seront-ils pris en compte au niveau des loyers ?

Sur le développement durable, Monsieur DITACROUTE souligne l'importance des projets à mener afin d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens du monde et laisser une planète saine aux générations futures.

Pas d'autres interventions.

Monsieur le Maire conclut ce débat. Il remercie les élus et les services pour le travail accompli.

Un effort important a été fait pour rationaliser les achats publics des marchés, diminuer les dépenses de fonctionnement pour faire des économies.

Le budget 2009 est un budget contraint compte tenu aussi des DSP en cours.

Sur les contingents intercommunaux, la Municipalité s'interroge :

- un audit est en cours au SITPI
- il est constaté une faible participation des familles pontoises au SIM Jean Wiener. Or, il faut qu'il y ait une vraie participation des jeunes et une démocratisation de la culture.

Le service public doit se développer à un taux le plus faible mais avec une qualité toujours forte. Les priorités sont le sport, la culture, le développement durable, les politiques de solidarité envers les familles, les personnes âgées, les enfants à travers les aides aux vacances, l'insertion professionnelle.

Une gestion du personnel rigoureuse : un effort important est fait en matière de reclassement d'agents en difficulté. Ainsi, sur 35 agents recensés :

- 27 ont un dossier ouvert
- 9 ont été reclassés
- 18 ont un dossier en cours de traitement : 7 sont en formations et 14 vont avoir une solution.

La Commune va faire ce qu'il faut pour trouver une solution qui soit la plus satisfaisante.

S'agissant du foncier et des acquisitions envisagées : permettre le développement de la collectivité, c'est avoir une attention particulière sur les acquisitions foncières et se donner des outils.

Il aurait ainsi été dommage de laisser partir ce patrimoine comme :

- la Villa Blandin Matignon à proximité du parc Jean de la Fontaine
- le foyer des célibataires sur le cours à l'entrée de la plateforme chimique
- l'espace CE en face du foyer municipal qui peut devenir la maison des associations
- les anciennes papeteries

Se réserver ce patrimoine, c'est permettre l'accession à la propriété pour les locataires en place, c'est pouvoir créer du logement.

Autres projets rappelés :

- l'extension du multi accueil Jean Moulin
- le PIMMS Jean Moulin (remplir des formalités administratives : poste, point internet pour les jeunes...)
- le distributeur d'argent à Grand Galet
- la rénovation de l'Ecole villancourt
- la réfection du gymase Victor Hugo
- l'accueil de la brigade motorisée et la réfection de la chaudière. Accueillir la brigade motorisée : c'est aussi accueillir des familles...

Monsieur le Maire met fin au débat sur ce premier budget de la mandature, tourné vers le volontarisme et le changement. Il soumet le budget primitif au vote.

**Délibération adoptée à la majorité : 25 voix pour (la majorité) – 6 abstentions (Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, PECH, M. BOUKERSI, M. DITACROUTE) – 1 contre : M. FARGE**

**DELIBERATION N° 20 : APPLICATION DES DISPOSITIONS de l'article 1er de la Loi de Finances rectificative pour 2009 du 4 février 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 – autorisation donnée au Maire de signer la convention**

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

–de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 6 825 057 € ;

—d'inscrire au budget de la commune 9 245 700 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 35,47% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

—d'autoriser le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle elle s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

#### **Observations des Groupes Politiques :**

Monsieur FARGE s'étonne que la dépense FCTVA (2007 + 2008) ne soit pas plus importante. Monsieur le Maire précise qu'elle sera totalement inscrite à la prochaine décision modificative (600 000 €) car la convention n'est pas signée.

**Délibération adoptée à l'unanimité : 31 voix pour (la majorité, Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, PECH, M. BOUKERSI, M. DITACROUTE) – 1 refus ne prend pas part au vote : M FARGE**

### **RESEAUX – TRANSPORTS – VOIRIE**

Rapporteur : Monsieur BODON, Maire-Adjoint

#### **DELIBERATION N° 21 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU – ANNÉE 2009**

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2009, les tarifs du prix de l'eau de l'année 2008 du mètre cube d'eau, les tarifs de l'abonnement variable selon le type de compteur ainsi que le tarif pour les frais d'entretien de branchements et compteurs.

Les tarifs applicables pour l'année 2009 seront les suivants :

	<b>Prix Unitaire Hors taxes 2009</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau</b>	0,7905
<b>Tarifs abonnement annuel :</b>	
Compteur 15 mm	8,20
Compteur 20 mm	10,51
Compteur 30 mm	18,53
Compteur 40 mm	29,53
Compteur 50 mm	32,98
Compteur 60 mm	46,96
Compteur 80 mm	53,24
Compteur 100 mm	54,98
Compteur 150 mm	59,69
Compteur 50 mm combiné	94,40
Compteur 60 mm combiné	99,90
Compteur 80 mm combiné	131,16
Compteur 100 mm combiné	169,65
Compteur 150 mm combiné	460,43
<b>Frais entretien branchement et compteur</b>	3,10

*Dont la facturation se fera à raison de 1/12ème par mois d'utilisation du compteur*

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## DELIBERATION N° 22 : FRAIS D'ÉTALONNAGE DES COMPTEURS D'EAU – ANNÉE 2009

Il est proposé de fixer le montant des frais d'étalonnage à percevoir à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 aux sommes suivantes :

<b>Etalonnages compteurs filetés :</b>	<b>Montant HT en Euros Tarifs nets, unitaire HT soumis à TVA 5,5 % 2009</b>	<b>Rappel frais 2008 Montant HT en Euros Tarifs nets, unitaires HT soumis à TVA 5,5 %</b>
Diamètre 12 – 15 – 20 mm	48,49	39,75
Diamètre 25 – 30 – 40 mm	62,33	53,00
Diamètre 50 mm	69,25	66,25
<b>Etalonnages compteurs à brides :</b>	<b>Montant HT en Euros Tarifs nets, unitaire HT soumis à TVA 5,5 % 2009</b>	<b>Montant HT en Euros Rappel frais 2008 Tarifs nets, unitaires HT soumis à TVA 5,5 %</b>
Diamètre 40 – 50 – 60 mm	83,10	79,50
Diamètre 80 – 100 mm	138,50	132,50

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)

## DELIBERATION N° 23 : FIXATION DES TARIFS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE DE L'EAU – ANNÉE 2009

Afin de tenir compte des charges d'exploitation de la Régie de l'Eau et du Règlement du Service, il est proposé au Conseil Municipal de réajuster le prix des tarifs suivants qui seront applicables pour l'année 2009 :

PRESTATION	PRIX HORS TAXE	RAPPEL TARIF 2008
Dépose du compteur <i>suite à la résiliation d'abonnement – fermeture branchement</i>	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 22,02 €	21,40
Pose de compteur <i>Abonnement et ouverture branchement</i>	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 22,02 €	21,40
Fermeture et ouverture robinet de branchement pour travaux sur installations privées (un déplacement)	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 22,02 €	21,40
Relève de compteurs exceptionnelle	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 14,68 €	14,27
Etalonnage compteurs <i>Diamètre 15.20</i>	COUT ETALONNAGE + M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 70,51 €	61,15
Rupture de plombage , caches....	<i>Article 13 du règlement:</i> 3 fois le volume d'eau de la moyenne des deux années précédentes ou à défaut trois fois	<i>idem</i>

	une consommation estimée conformément à l'article 5 de l'annexe 2*	
Piquage avant compteur	Article 13 du règlement: 3 fois le volume d'eau de la moyenne des deux années précédentes ou à défaut trois fois une consommation estimée conformément à l'article 5 de l'annexe 2*	idem
Intervention non autorisée (vannes – robinets)	Article 26 du règlement: 5 fois le tarif de fermeture et d'ouverture de branchement SOIT 110,10€	107,00

#### ECHANGE DE COMPTEURS GELES ET DETERIORES

Diamètre compteur	Prix unitaire Compteur	Forfait déplacement	MO = Tarif horaire x Temps passé	Tarif HT TVA 5,5	Rappel tarifs 2008
15	40,18	7,34	14,68 x 0,5 = 7,34	54,86	56,18
20	47,70	7,34	14,68 x 0,5 = 7,34	62,38	62,36
30	128,64	7,34	14,68 x 0,5 = 7,34	143,32	146,71
40	212,44	7,34	14,68 x 1 = 14,68	234,46	239,93
50	287,20	7,34	14,68 x 2 = 29,36	323,90	331,17
60	529,28	7,34	14,68 x 2,5 = 36,70	573,32	572,00
80	945,41	7,34	14,68 x 4 = 58,72	1 011,47	1 009,46
100	1 222,66	7,34	14,68 x 5 = 73,40	1 303,40	1 300,93

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)

#### DELIBERATION N° 24 : VERSEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE POUR L'UTILISATION DES VÉHICULES DE LA RÉGIE DE TRANSPORTS – ANNÉE 2009

Il est proposé de verser à la Régie de Transport pour l'année 2009 une participation de 66 962,00 € (65 908 € en 2008), correspondant à l'utilisation par la Commune des véhicules (transport des enfants, personnes âgées...).

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)

#### TRAVAUX - URBANISME

Rapporteur : Monsieur BODON, Maire-Adjoint

#### DELIBERATION N° 25 : APPROBATION DE LA 5ÈME MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Cette modification porte sur deux points :

- la création d'une zone d'activité économique NDe (sous secteur de la zone ND) par le déclassement d'une partie de la zone NAI du POS en vigueur, l'objectif étant la mise en exploitation d'un affouillement et la restitution du site à la Ville, après réalisation d'un aménagement paysager dans le cadre d'un projet d'ensemble de trame verte.

- la suppression du sous-secteur NDac, initialement conçu pour permettre l'ouverture et l'exploitation d'une carrière liée à la création d'aires de loisirs (projet abandonné à ce jour) et de le réintégrer à la zone ND.

Elle a fait l'objet d'une enquête publique. Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur en date du 13 novembre 2008, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du POS telle que présentée.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

### **DELIBERATION N° 26 : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AUTORISANT LA SOCIÉTÉ BOUYGUES TELECOM À INSTALLER ET EXPLOITER UN RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE (MODIFICATION DE L'INDEXATION)**

Une convention d'occupation du domaine public a été signée le 10 mars 2003 entre la Ville et la Société BOUYGUES TELECOM pour l'installation et l'exploitation d'un relais de téléphonie mobile sur le Château d'Eau Montée Georges Tord. La redevance annuelle demandée, soit 4 574 € HT, était basée sur l'indice du coût de la construction.

Conformément à l'article 35 de la loi N° 2005/841 du 26 juillet 2005 entrée en vigueur le 1er janvier 2006, il y a lieu de calculer l'augmentation annuelle sur l'indice de référence des loyers.

Cette application entrera en vigueur au 1er janvier 2010. L'indice de départ sera celui du 3ème trimestre 2008 publié au 1er janvier 2009, soit 117,03.

Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

### **DELIBERATION N° 27 : ABANDON DU PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE 9 RUE DE BELLEDONNE REMPLACÉ PAR UNE PROCÉDURE DE RÉGULARISATION FONCIÈRE – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GÉOMÈTRE**

La Rue de Belledonne présente des anomalies cadastrales où espaces publics et privés se confondent. En effet, des bandes de terrain appartenant à des propriétaires privés débordent sur cette rue d'usage public.

Les récents travaux d'élargissement de la voirie ont suscité de multiples réactions et interrogations chez les riverains, dont celles de M. NOEL-LAPENNA.

A la suite d'échanges verbaux et écrits, le conseil municipal autorisait le Maire par délibération en date du 24 janvier 2008, à acquérir une bande de terrain située 9 rue de Belledonne (propriété NOEL), ainsi qu'à signer l'acte notarié. Mais depuis, aucun acte administratif (compromis de vente, acte de vente) n'a été signé.

Après les élections municipales, les nouveaux élus ont engagé une réflexion approfondie sur la régularisation foncière de cette voirie. Après examen, il ressort que ces bandes de terrain privées, occupées et aménagées par la commune depuis plus de trente ans sont entrées dans la propriété de la ville par incorporation au domaine public. Dans ce cadre, aucune indemnisation ne sera versée aux propriétaires riverains concernés. Seuls les frais afférents à cette procédure (plans de géomètre et actes notariés) seront pris en charge par la ville.

M. NOEL ayant engagé les démarches et les frais nécessaires (document d'arpentage-frais de géomètre) pour détacher de sa parcelle une bande de terrain de 25 m<sup>2</sup> empiétant sur la rue de Belledonne, il paraît essentiel et justifié de procéder à son remboursement soit la somme de 617,39 € TTC.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## **DELIBERATION N° 28 : DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX – LOCAL ANNEXE DES SERVICES TECHNIQUES POUR ACCUEILLIR LE BUREAU D'ÉTUDES ET LE SERVICE URBANISME**

Compte tenu de la nouvelle organisation municipale, il est nécessaire de réaliser des travaux dans l'annexe des services techniques au 1er étage pour accueillir le Bureau d'Etudes et le service Urbanisme de la Ville.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## **DELIBERATION N° 29 : DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU MULTI-ACCUEIL JEAN MOULIN**

Il est proposé d'autoriser le Maire à déposer un Permis de Construire pour les travaux d'aménagement et d'extension du Multi-Accueil Jean Moulin.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## **DELIBERATION N° 30 : APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU MULTI-ACCUEIL JEAN MOULIN**

Le montant estimatif des travaux d'agrandissement du multi accueil Jean Moulin peut se chiffrer à 500 000 € TTC.

Pour la réalisation de ces travaux, il est proposé de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## **DELIBERATION N° 31 : AVENANT EN MOINS VALUE POUR LE MARCHÉ DE RÉFECTION DES CHAUFFERIES COLLECTIVES**

Dans le cadre de la réfection des chaufferies collective, un marché avait été passé et avait été attribué à l'entreprise ECCI pour différents bâtiments communaux.

S'agissant de l'école maternelle Blanche Neige, il n'a pas été procédé au changement de la chaufferie, dans la mesure où cet équipement a été retenu par la compagnie de chauffage urbain pour un raccordement au chauffage urbain.

Il est donc nécessaire de signer un avenant en moins value avec l'entreprise :

ECCI – 141 aux Combes Louvat – 38140 CHARNECLES

Avenant en moins value : suppression de la réfection de la chaufferie de l'école maternelle Blanche Neige pour un montant de 18 703,31 € HT soit 22 369,16 € TTC ce qui porte le marché à 53 480,20 € HT, soit 63 962,31 € TTC.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## **DELIBERATION N° 32 : APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES TRAVAUX DE VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI – ANNÉE 2009**

Comme chaque année, des travaux de valorisation du patrimoine bâti sont prévus.

Le montant estimatif de cette opération peut se chiffrer à 300 000 € TTC.

Pour la réalisation de ces travaux, il est proposé de recourir à la procédure d'offres ouvert.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

### **JUMELAGE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

## **DELIBERATION N° 33 : DÉNOMINATION D'UNE PLACE WINSEN LUHE**

Dans le cadre du jumelage avec la ville de Winsen-Luhe en Allemagne et de la dynamisation de ce partenariat, il est proposé de baptiser la place située au droit de la Maison de l'Emploi, « Winsen-Luhe ». Il est à noter que la ville de Winsen-Luhe possède déjà une rue se dénommant « Pont de Claix ».

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

### **AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

## **DELIBERATION N° 34 : DÉPLACEMENT DES SERVICES ETAT CIVIL ELECTIONS ET CIMETIÈRES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES – DEMANDE D'AUTORISATION AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**

La ville de Pont-de-Claix s'est portée candidate pour accueillir les stations permettant la délivrance des passeports biométriques. Pour ce faire, la commune doit disposer de locaux adaptés pour accueillir les stations d'enregistrement des titres de voyage. Chacune des stations est composée d'un matériel de numérisation, de scannage et de traitement des données.

Outre le volume des titres délivrés, certains critères doivent être pris en compte, comme entres autres, la disponibilité des locaux, leur facilité d'accès et la nécessité qu'ils soient aménagés au plus tard pour le mois de juin 2009.

Les locaux de la Mairie de Pont-de-Claix étant relativement exigus, la municipalité a procédé à l'acquisition de locaux plus spacieux situés 8 rue du Canal du Drac, dans la ZAC du Bourg, à Pont-de-Claix. Ces locaux accueilleront les services Etat Civil Elections et Cimetières Formalités administratives.

Les registres de l'état civil seront déplacés dans ces nouveaux locaux et seront sécurisés dans une armoire ignifugée, à l'exception des registres de mariage de l'année en cours, qui resteront à l'hôtel de ville près de la salle commune.

Une autorisation du Procureur de la République est nécessaire pour effectuer le déplacement des registres à titre définitif.

Il est donc proposé :

- de décentraliser le service de l'état civil dans les locaux situés 8 rue du Canal du Drac à Pont-de-Claix
- de demander au Procureur de la République l'autorisation de déplacer les registres à titre définitif dans ces

locaux, à l'exception des registres de mariage de l'année en cours, qui resteront à l'hôtel de ville près de la salle commune.

- de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des registres près de la salle des mariages.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

<b>PERSONNEL COMMUNAL</b> Rapporteur : Monsieur le Maire
---

### **DELIBERATION N° 35 : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTE**

Pour le bon fonctionnement du service public, compte tenu de l'évolution des besoins de la commune, de procéder après avis du Comité technique paritaire, à la suppression et à la création des postes suivants :

Suppressions	N° du poste	Créations
	À numéroté	Un poste de rééducateur( fonction de gestionnaire de restauration), pôle moyens généraux, auprès du chef de pôle
Suppression à venir	À numéroté	Un poste d'adjoint administratif 1ère classe, pôle solidarité & vie de la cité, service administration générale du pôle
	À numéroté	Un poste de rédacteur, pôle solidarité & vie de la cité, service culture chargé de l'organisation des expositions

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Vote de la délibération :**

**Pour les postes de rééducateur et de rédacteur :**

**Délibération adoptée à l'unanimité : 31 voix pour (la majorité, Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, PECH, M. BOUKERSI, M. DITACROUTE) – 1 refus de prendre part au vote : M. FARGE**

**Pour le poste d'adjoint administratif 1ère classe :**

**Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour**

### **DELIBERATION N° 36 : RELIQUAT DE LA PRIME ANNUELLE AU PERSONNEL COMMUNAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2008 ET PRIME ANNUELLE 2009**

Les services municipaux en possession des chiffres définitifs de l'année 2008 ont calculé le montant du reliquat de la prime annuelle dû au titre de l'année 2008 au personnel communal qui s'élève à : 1 415,17 € (montant qui aurait dû être perçu) moins 1 362,47 € (montant reçu) = 52,70 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

—d'attribuer cette prime complémentaire

—de reconduire pour 2008 le montant net perçu par les Agents au titre de 2007 (soit 1415,17 € pour un temps complet), et de revoir le moment venu, un éventuel réajustement de ce montant après connaissance des résultats de l'exercice 2008.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## **DELIBERATION N° 37 : RECRUTEMENT D'AGENT NON TITULAIRE (RENFORT)**

Il est proposé le renfort suivant :

Service	Poste et durée	Motif	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
Pôle Solidarité et vie de la Cité, au service des sports	temps plein du 16 mars 2009 au 16 juin 2009	Surcroît de travail	Secrétariat et accueil téléphonique et physique du service	Expérience souhaitée dans le domaine du secrétariat	Adjoint administratif de 2ème classe IB 297 – IM 290

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

### **POLITIQUE DE LA VILLE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

## **DELIBERATION N° 38 : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) – PROGRAMME D'ACTIONS 2009 MISES EN OEUVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - FINANCEMENT DES ACTIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Il est rappelé que la Ville s'est inscrite dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour les années 2007-2009.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur les propositions d'actions pour l'année 2009 estimées à un montant total de 1 073 333 €. Le montant de la participation de la Ville s'élève à 227 833 € en fonctionnement et 164 400 € en investissement. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes sachant que ces actions ne pourront être engagées que s'il y a accord sur les subventions.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## **DELIBERATION N° 39 : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION VILLE / ADATE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS PARTICULIÈRES SUR LA COMMUNE - PROGRAMME D'ACTION 2009**

Il est rappelé que l'ADATE intervient sur la Commune dans le cadre d'actions particulières et d'actions « CUCS » (Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Ces actions visent :

- les personnes d'origine étrangères ou d'origine immigrée (actions « CUCS »)
- l'ensemble de la population pontoise : domaine de la médiation scolaire, de l'interculturel, domaine associatif et vie de quartier (actions particulières sur la Commune).

C'est sur la base d'une convention pluriannuelle que s'établit le partenariat qui arrive à échéance le 31 décembre 2009.

Un avenant financier pour l'action « Coup de Pouce » dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative doit être signé pour une durée de 6 mois (jusqu'au 30 juin 2009 avec prise d'effet le 1er janvier 2009) à raison de: Prise en charge des interventions de l'Adate par la Commune : 30 € X 5 H X 23 semaines = 3 450 €.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## **DELIBERATION N° 40 : CONVENTION D'ÉTUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN BAROMÈTRE DES QUARTIERS (AVEC L'UNIVERSITÉ PIERRE MENDÈS-FRANCE, L'AURG, LA METRO)**

Le baromètre des quartiers a pour objectifs de :

- Permettre la parole des habitants des quartiers sur l'évolution de leurs conditions de vie ;
- Et de fait, mettre en évidence les aspects positifs et les besoins non satisfaits ou émergents.

La ville de Pont de Claix a déjà fait réaliser en 2004 et 2005 deux études sur son territoire, dans le quartier Villancourt-Air Soleil et dans le quartier Grand Galet. Les résultats ont été communiqués aux élus, aux services et aux habitants.

Pour 2009, il est proposé qu'une nouvelle étude soit réalisée sur un autre quartier : le quartier Iles de Mars / Olympiades. Le coût a été évalué à 15 500 € par site. Ce montant est pris en charge comme suit :

7 500 € pour la commune de Pont de Claix ;  
8 000 € pour la Métro.

Afin de définir les rôles et engagements respectifs des différents partenaires de ce projet, il est proposé qu'une convention d'étude et de recherche soit signée avec les différents partenaires à l'occurrence : la METRO, l'AURG et l'Université Pierre Mendès France.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

### **JEUNESSE – EMPLOI DES JEUNES**

Rapporteur : Monsieur NINFOSI – Conseiller Municipal Délégué

## **DELIBERATION N° 41 : CHANTIERS JEUNES (VACANCES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ 2009)**

Le dispositif des chantiers jeunes a été mis en place en 1998 dans le cadre de la politique jeunesse de la commune. Financé au départ par le Contrat de Ville, dans sa thématique Prévention, il a été pérennisé sur des crédits de droit commun afin de poursuivre une action à dimension éducative. Il permet à des jeunes de 16 à 18 ans d'avoir une première expérience du monde du travail.

Il est proposé d'organiser cette année à nouveau des chantiers-jeunes. Il est rappelé que les jeunes sont encadrés par les services municipaux qui les accueillent et des encadrants techniques de l'APASE.

Les postes proposés :

Grade	Motif invoqué	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
A raison de 30 heures chacun, Dans le cadre des chantiers durant les vacances de printemps : 6 postes répartis dans les services municipaux et CCES  Dans le cadre des chantiers d'été : 61 postes répartis aux services techniques, Flottibulle, bibliothèque, dans les ludothèques et au CCES	découverte du monde du travail	Entretien, peinture, réparation de matériel nettoyage des vestiaires, inventaire de matériel et animation lecture	sans condition particulière	tarif horaire du 1 <sup>er</sup> échelon de l'échelle 3

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

**DELIBERATION N° 42 : GRATIFICATION VERSÉE À UNE STAGIAIRE CHARGÉE D'UNE MISSION AU POINT INFORMATION JEUNESSE – PRÉCISION APPORTÉE À LA DÉLIBÉRATION N° 15 DU 12/02/09 SUR LES MODALITÉS DE VERSEMENT**

Lors d'une précédente délibération en date du 12 février 2009, le Conseil Municipal a décidé de verser une gratification à une stagiaire chargée d'une mission au Point Information Jeunesse d'une durée de 4 mois, de février à juin 2009.

Or, les modalités de versement de la gratification précisées dans cette délibération étant contradictoires, il s'agit pour le Conseil Municipal de préciser les modalités retenues à savoir :

le versement d'une gratification en fin de stage et non mensuellement.

**Observation des groupes politiques :**

En réponse à Monsieur DITACROUTE qui souhaite savoir pourquoi la gratification n'est pas plus importante, Monsieur le Maire souligne qu'il est versé ce que la Loi permet.

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

**DELIBERATION N° 43 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION VILLE / ETAT POUR LES OPÉRATIONS VILLE VIE VACANCES (VVV) – ANNÉE 2009**

Il est rappelé l'existence au niveau départemental d'une cellule VVV réunissant l'Etat, le Conseil Général, la CAF et le FASILD. Cette structure est chargée de coordonner les actions en direction des jeunes (11 – 18 ans) en difficulté. Depuis la création du CISPD, ces actions sont articulées avec son volet prévention.

Au niveau local, il est proposé de poursuivre le partenariat pour l'élaboration d'un programme d'actions (pendant les périodes de vacances scolaires) en direction du public jeune. Ce partenariat coexiste au sein d'une cellule qui coordonne ces actions en lien avec les Associations (MJC, APASE, associations sportives et de jeunes, CCES).

Il est donc proposé la signature d'une convention avec la cellule départementale représentée par le Préfet afin de déterminer les conditions du partenariat et l'aspect financier (18 730 euros pour chacune des parties).

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

**ANIMATION - FESTIVITES**

Rapporteur : Monsieur DEUTSCH – Maire-Adjoint

**DELIBERATION N° 44 : TARIF DES REPAS POUR L'ACCUEIL DU SALON DES COLLECTIONNEURS ORGANISÉ SUR LA COMMUNE**

La Commune accueille les samedi 25 et dimanche 26 avril le salon des collectionneurs (soit une centaine d'exposants). Il est proposé au Conseil Municipal :

–d'offrir à chaque exposant le repas du samedi midi

–de proposer aux accompagnateurs un prix forfaitaire à hauteur de 10€ pour leur repas du samedi midi également.

Il est précisé qu'un bulletin de pré-inscription devra être complété par les exposants et accompagnateurs pour comptabiliser les repas.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à la majorité : 31 voix pour (la majorité, Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, PECH, M. BOUKERSI, M FARGE) – 1 abstention : M. DITACROUTE**

## INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur TOSCANO – Vice Président au SIERG

### **DELIBERATION N° 45 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIERG (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION GRENOBLOISE) : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS AUTORISANT LE SYNDICAT À PARTICIPER AU COMITÉ DE RIVIÈRE DRAC ROMANCHE ET RETIRANT LE DOMAINE UNIVERSITAIRE DES CONSOMMATEURS SPÉCIFIQUES DU SYNDICAT - AVIS DEMANDÉ À LA COMMUNE**

Il est précisé au Conseil Municipal que M. le Préfet a procédé à la création d'un Comité de Rivière Drac Romanche chargé du Contrat de Rivière. Ce dernier, élaboré sur une période de 5 ans, vise à mettre en place une programmation de travaux de la rivière « Romanche ». Il détaillera, action par action, les objectifs visés, les modalités de mise en oeuvre, le maître d'ouvrage, le coût et le financement de chaque opération.

Le SIERG pour pouvoir siéger dans ce Comité de Rivière et représenter les Communes adhérentes doit modifier ses statuts.

Par délibération du 17 décembre 2008, le Comité Syndical du SIERG a en conséquence modifié ses statuts qui ont été complétés comme suit :

Article 2 – objet du syndicat, alinéa 2, intitulé « Compétences générales du Syndicat » :

« Le SIERG a en outre compétence pour participer à toute instance ou organisme dont l'objet porte sur l'eau, mais également l'assainissement et les cours d'eau, dès que leur objet concerne le bassin versant du Syndicat ou les problématiques de la qualité de l'eau potable ou de la sécurisation de l'alimentation.

En particulier, le SIERG participe aux travaux de la Communauté de l'Eau Potable (C.E.P.), de la commission en charge de l'élaboration et du suivi du Schéma Directeur de la Ressource en eau (S.D.R.E.), de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du Sage Drac Romanche, du Comité de Rivière Romanche et de toute instance susceptible d'être ultérieurement mise en place. »

Autre modification : alinéa 3 intitulé « Missions ponctuelles » : ainsi rédigé suite au retrait du domaine universitaire :

«L'alimentation en eau des consommateurs spécifiques suivants : serres de la ville de Grenoble, golf international intercommunal ».

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour émettre un avis sur ces modifications.

Il est proposé d'émettre d'approuver cette modification de statuts.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## SPORT – CULTURE

Rapporteur : Monsieur TOSCANO – Maire-Adjoint

### **DELIBERATION N° 46 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BOXING CLUB VARÇOIS**

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € au Boxing Club Varçois pour participer aux frais occasionnés par la qualification de l'un de leurs athlètes aux 16ème de finale du Championnat de France le 24 janvier 2009 à Toulouse. Le Boxing Club Varçois est un club qui s'entraîne en ce moment à Varcès mais il est composé en grande partie de pontois.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

## DELIBERATION N° 47 : SUBVENTIONS À VERSER AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – BUDGET 2009

Le Conseil Municipal du 12 février 2009 a procédé au versement d'un 1er acompte de subvention dans l'attente du vote du budget.

Il est proposé de verser le solde de la subvention 2009 comme suit :

Organisme subventionné	Réalisé Subvention 2008	1er Acompte 2009 versé (conseil municipal du 12/02/09)	Solde Restant à verser pour 2009 (conseil municipal du 19/03/09)	TOTAL Subvention 2009
Twirl Danse Pont de Claix	2 400 €	1 200 €	1 300 €	2 500 €
A.S. Boules	24 000 €	12 000 €	10 500 €	22 500 €
Karaté Club Pontois	2 000 €	1 000 €	1 100 €	2 100 €
Hand Ball Club Pontois	18 000 €	9 000 €	9 000 €	18 000 €
Amicale Gymnique Pontoise	13 300 €	6 650 €	6 650 €	13 300 €
U.S. 2 Ponts	36 000 €	18 000 €	17 000 €	35 000 €
Foot Ball Club Pont de Claix	26 000 €	13 000 €	10 500 €	23 500 €
A.B.I.M.P.C.	2 800 €	1 400 €	900 €	2 300 €
PONT DE CLAIX GUC Water-Polo	31 000 €	15 500 €	13 500 €	29 000 €
Judo Club Pontois	2 500 €	1 250 €	1 350 €	2 600 €
A.S. Futsal	1 500 €	750 €	1 250 €	2 000 €
Athlétic Club Pontois	700 €	0 €	500 €	500 €
Vélo Club Pontois	11 000 €	0 €	9 000 €	9 000 €
Amicale des Pêcheurs	750 €	0 €	700 €	700 €
A.S. Collège Iles de Mars	500 €	0 €	500 €	500 €
A.S. Collège Moucherotte	500 €	0 €	500 €	500 €
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers	1 830 €	0 €	1 800 €	1 800 €
Club Bouliste Pontois	700 €	0 €	700 €	700 €
Deltaquatique Plongée	1 900 €	0 €	300 €	300 €
Ecurie des Deux Ponts	1 700 €	0 €	1 500 €	1 500 €
Gymnastique Volontaire	1 100 €	0 €	0 €	0 €
Sauveteurs Secouristes Pontois	3 200 €	0 €	3 200 €	3 200 €
Office Municipal des Sports	10 000 €	0 €	1 500 €	1 500 €
S.L.A.M.	400 €	0 €	400 €	400 €
Les Hocks	400 €	0 €	500 €	500 €
Boxing Club Varçois	0 €	0 €	700 €	700 €
Pont de Claix Tennis	3 100 €	0 €	2 900 €	2 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>197 280 €</b>	<b>79 750 €</b>	<b>97 750 €</b>	<b>177 500 €</b>

**A noter : la subvention pour le Pont de Claix Tennis ayant été omise sur le projet de délibération, elle a été rajoutée avant le vote de la délibération.**

### **Observations des groupes politiques :**

Questions posées par Monsieur FARGE :

- Qu'en est-il de la la Charte des sports ?
- Qu'en est-il des critères de subventions qui avaient été établis en partenariat avec l'OMS ?
- Ont-ils été abandonnés ou utilisés pour le calcul des subventions ?

En réponse, Monsieur TOSCANO précise que les critères ont été réexaminés par un groupe de travail. Les clubs ont été informés des nouveaux critères suivants :

- le nombre d'adhérent
- le nombre de pontois
- le nombre des moins de 18 ans
- la formation des cadres
- les animations et manifestations sportives organisées sur la Commune
- la participation au centre médico sportif

**Délibération adoptée à la majorité : 26 voix pour (la majorité - M DITACROUTE) – 6 abstentions (Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, PECH, M. BOUKERSI, M. FARGE)**

### **DELIBERATION N° 48 : TARIFS DE LA RÉGIE MUNICIPALE « SPECTACLES EN VILLE » - CHANGEMENT**

Afin se donner la latitude de pouvoir faire payer les entrées de certains spectacles qu'elle organise sur le territoire pontois, la ville a mis en place en 2004 la régie de recettes « Spectacles en ville ». Les tarifs de cette régie étaient fixés à 3€.

La ville souhaite aujourd'hui pouvoir bénéficier d'un plus grand panel de tarifs pour ces spectacles. Ceux ci pourront donc s'échelonner de 2 à 20€ selon les spectacles, avec la possibilité pour chaque spectacle d'établir un plein tarif et un ou plusieurs tarifs réduits.

Il est donc proposé d'approuver cette nouvelle tarification.

### **Observation des Groupes politiques :**

Monsieur DITACROUTE estime que le tarif de 20 € lui semble excessif. En réponse, Monsieur TOSCANO précise qu'il s'agit d'une fourchette large afin d'éviter d'avoir à redélibérer.

**Délibération adoptée à la majorité : 25 voix pour (la majorité) – 7 abstentions (Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, PECH, M. BOUKERSI, M FARGE, M DITACROUTE)**

## **VIE ASSOCIATIVE**

Rapporteur : Monsieur ROZIERES – Conseiller Municipal Délégué

### **DELIBERATION N° 49 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À VERSER AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – BUDGET 2009**

Le Conseil Municipal du 12 février 2009 a procédé au versement d'un 1er acompte de subvention dans l'attente du vote du budget. Il est proposé de verser le solde de la subvention 2009 comme suit :

<b>Organisme subventionné</b>	<b>Réalisé Subvention 2008</b>	<b>1er Acompte 2009 versé (conseil municipal du 12/02/09)</b>	<b>Solde Restant à verser pour 2009 (conseil municipal du 19/03/09)</b>	<b>TOTAL Subvention 2009</b>
Arc-en-ci-elles	300 €	150 €	850 €	1 000 €
Club Franco-Allemand	200 €	100 €	200 €	300 €
Comité de soutien aux réfugiés algériens	150 €	75 €	0 €	75 €
Du fil à retordre	100 €	50 €	0 €	50 €
Espace Théâtre Jacques Copeau	5450 €	2725 €	2725 €	5450 €
Les Amis de la Vallée de la Gresse	400 €	200 €	200 €	400 €
M.R.A.P.	500 €	250 €	0 €	250 €
Musique Espérance Solidarité	200 €	100 €	0 €	100 €
NTODEM Le Pont	400 €	200 €	200 €	400 €
La Vallée du Guir	0 €	0 €	150 €	150 €
A.P.E.L. Ecole Saint Agnès	0 €	0 €	335 €	335 €
ALO	0 €	0 €	1300 €	1300 €
Ass'Idem	0 €	0 €	800 €	800 €
Standard 216	0 €	0 €	2000 €	2000 €
U.I.D.D.E.N.	250 €	0 €	250 €	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 950 €</b>	<b>3 850 €</b>	<b>9 010 €</b>	<b>12 860 €</b>

#### **Observations des groupes politiques :**

En réponse à Monsieur FARGE, Monsieur ROZIERES indique :

- pour l'Ecole Saint Agnès : cette association a un projet autour du cirque
- pour l'association des locataires Olympiades : participation à un voyage
- Vallée du guir : c'est une association humanitaire
- Ass'Idem : nouvelle association des Iles de Mars

#### **Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

### **DELIBERATION N° 50 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À VERSER AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES – BUDGET 2009**

Le Conseil Municipal du 12 février 2009 a procédé au versement d'un 1er acompte de subvention dans l'attente du vote du budget.

Il est proposé de verser le solde de la subvention 2009 comme suit :

<b>Organismes subventionnés</b>	<b>Réalisé Subvention 2008</b>	<b>1er Acompte 2009 versé (conseil municipal du 12/02/09)</b>	<b>Solde Restant à verser pour 2009 (conseil municipal du 19/03/09)</b>	<b>TOTAL Subvention 2009</b>
ANAAMOS : Anciens et Amis du Maquis de l'Oisans	550 €	275 €	275 €	550 €
ANACR : Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants	100 €	50 €	50 €	100 €

ANACR : les Amis de la Résistance	440 €	220 €	220 €	440 €
FNACA	500 €	250 €	250 €	500 €
Souvenir Français	100 €	50 €	50 €	100 €
UMAC	400 €	200 €	200 €	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 090 €</b>	<b>1 045 €</b>	<b>1 045 €</b>	<b>2 090 €</b>

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

**DELIBERATION N° 51 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATIF AU GROUPE SCOLAIRE VILLANCOURT À L'ARDT (ASSOCIATION RYTHME DU TAO)**

L'association ARDT a déposé une demande de local associatif en 2004.

Aujourd'hui, la ville est en mesure de lui accorder une salle au 3ème étage du Groupe Scolaire Villancourt au 40 bis avenue du Vercors. Il s'agit d'un local de 55 m2 pour un usage administratif et pour l'organisation des activités de l'Association.

Une convention doit être établie entre la Ville et l'ARDT fixant les modalités de mise à disposition de ce local qui sera effective à compter du 27 avril 2009.

Celle-ci sera signée pour une durée de trois années, avec reconduction expresse.

La Commune prend en charge les frais d'entretien du bâtiment (peinture, électricité, plomberie) et les frais de fonctionnement (eau, électricité et chauffage), l'Association prend en charge l'assurance, les dépenses de téléphone.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

**SOCIAL**

Rapporteur : Monsieur HAVRE – Maire-Adjoint

**DELIBERATION N° 52 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À VERSER AUX ASSOCIATIONS SOCIALES – BUDGET 2009**

Le Conseil Municipal du 12 février 2009 a procédé au versement d'un 1er acompte de subvention dans l'attente du vote du budget.

Il est proposé de verser le solde de la subvention 2009 comme suit :

Organisme subventionné	Réalisé Subvention 2008	1er Acompte 2009 versé (conseil municipal du 12/02/09)	Solde Restant à verser pour 2009 (conseil municipal du 19/03/09)	TOTAL Subvention 2009
Club le Temps Libre	5 600 €	2 800 €	2 800 €	5 600 €
U.N.R.P.A.	4 500 €	2 250 €	2 750 €	5 000 €
Collectif Handicap	250 €	0 €	250 €	250 €
Secours Populaire Comité de Pont de Claix	3 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €

A.L.M.A.	200 €	0 €	350 €	350 €
U.I.A.D.	300 €	0 €	300 €	300 €
Les Restos du Coeur	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €
P.H.A.R.E.S.	300 €	0 €	300 €	300 €
Contact Isère	300 €	0 €	300 €	300 €
A.P.E.P.L.E.A.H.	300 €	0 €	200 €	200 €
A.S.T.A.	400 €	0 €	400 €	400 €
Locomotive	160 €	0 €	400 €	400 €
La Passerelle	300 €	0 €	300 €	300 €
A.L.E.S.A.	0 €	0 €	1 000 €	1 000 €
La Ruche	1 800 €	0 €	1 800 €	1 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 410 €</b>	<b>5 050 €</b>	<b>15 150 €</b>	<b>20 200 €</b>

**Pas d'observation des groupes politiques - Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

Monsieur HAVRE précise que si des associations n'apparaissent pas dans ce tableau, c'est parce qu'elles n'ont pas déposé de dossier.

**ENSEIGNEMENT**

Rapporteur : Madame GRILLET – Maire-Adjointe

**DELIBERATION N° 53 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES D'INTÉGRATION SPÉCIALISÉS (CLIS) AVEC LA COMMUNE D'ECHIROLLES**

Pour l'année scolaire 2006/2007 et 2007/2008, deux enfants pontois ont été accueillis dans une CLIS de la Ville d'Echirolles. Pour la scolarisation de ces deux enfants pontois, la participation financière de la Ville de Pont de Claix s'élève à 5 600 € soit :

-2006/2007 : 2 X 1 400,00 € = 2 800,00 €,  
-2007/2008 : 2 X 1 400,00 € = 2 800,00 €.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention.

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

**DELIBERATION N° 54 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À VERSER AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES – BUDGET 2009**

Le Conseil Municipal du 12 février 2009 a procédé au versement d'un 1er acompte de subvention dans l'attente du vote du budget.

Il est proposé de verser le solde de la subvention 2009 comme suit :

ORGANISMES SUBVENTIONNES	REALISE subvention 2008	1er Acompte 2009 versé (Conseil municipal du 12/02/09)	Solde Restant à verser pour 2009 (Conseil municipal du 19/03/09)	TOTAL Subvention 2009
Elémentaire du BOURG	992,00 €	496,00 €	485,00 €	981,00 €
Elémentaire du TAILLEFER	710,00 €	355,00 €	365,00 €	720,00 €

Maternelle du COTEAU	992,00 €	496,00 €	619,00 €	1 115,00 €
Elémentaire ILES de MARS	2 073,00 €	1 037,00 €	976,00 €	2 013,00 €
Maternelle ILES de MARS	826,00 €	413,00 €	410,00 €	823,00 €
Elémentaire VILLANCOURT	2 591,00 €	1 296,00 €	1 297,00 €	2 593,00€
Maternelle VILLANCOURT	587,00 €	294,00 €	272,00 €	566,00 €
Elémentaire JEAN MOULIN	1 879,00 €	940,00 €	987,00 €	1 927,00 €
Maternelle JEAN MOULIN	1 740,00 €	870,00 €	580,00 €	1 450,00 €
Maternelle 120 TOISES	503,00 €	252,00 €	240,00 €	492,00 €
Maternelle BLANCHE NEIGE	869,00 €	435,00 €	646,00 €	1 081,00 €
Maternelle OLYMPIADES	1 042,00 €	521,00 €	274,00 €	795,00 €
<b>Total</b>	<b>14 804,00 €</b>	<b>7 405,00 €</b>	<b>7 151,00 €</b>	<b>14 556,00 €</b>

**Pas d'observation des groupes politiques**

**Délibération adoptée à l'unanimité (32 voix pour)**

### **- DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Récapitulatif des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L 2122-22) :

n° de l'acte	LIBELLE	Date dépôt en Préfecture
02	<b>Conventions avec Visas, Temps Jeunes, La Ligue de l'Enseignement, Aventures 05, Zigo, Sans Frontières et Evade</b> pour les séjours de vacances collectives de l'été 2009	16/01
04	<b>Convention d'occupation précaire</b> Garage rue P. Ducrest – GIANNASI Christian Montant de la recette mensuelle : 45,73 €	04/02
05	<b>Convention d'occupation précaire</b> Appartement 10 rue B. Jay - PILLAUD Monique Montant de la recette mensuelle : 315,70 €	02/02
08	<b>Encaissement des indemnités d'assurances</b> Montant de la recette : 594,46	18/02
09	<b>Modification du fonds de caisse et du montant de l'encaisse pour la régie de recettes "Spectacles en Ville"</b>	25/02
10	<b>Convention d'occupation précaire</b> Appartement 37 cours St André – FASOLA Gilles Montant de la recette mensuelle : 150,00 €	11/02
11	<b>Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire</b> Appartement 12 avenue du Maquis de l'Oisans DJATOU Cherrak – à titre gratuit	25/02
14	<b>Encaissement des indemnités d'assurances</b> Montant de la recette : 546,65 €	27/02

**Pas d'observation.**

**- POINT(S) DIVERS - NEANT**

**- QUESTION(S) ORALE(S) – NÉANT**

Monsieur le Maire clôt la séance à 1 h 45.

-----